



AFRI-CAN, SOCIÉTÉ DE MINÉRAUX MARINS



**ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS
POUR LE TROISIÈME TRIMESTRE
TERMINÉ LE 31 MAI 2009**

AFRI-CAN, SOCIÉTÉ DE MINÉRAUX MARINS

Rapport de Gestion

INTRODUCTION

Le rapport de gestion (« MD&A ») qui suit devrait être lu de concert avec les états financiers **non vérifiés** intermédiaires d'Afri-Can, Société de Minéraux Marins («Afri-Can», «la Société», ou «AFA») pour la période terminée le 31 mai 2009 et les états financiers annuels pour l'exercice terminé le 31 août 2008, de même qu'avec la déclaration de responsabilité de la direction à l'égard de la présentation de l'information financière et les notes qui s'y rattachent. À moins d'indication contraire, les références à des montants en dollars correspondent à des dollars canadiens.

Les états financiers intérimaires pour la période terminée le 31 mai 2009, ont été préparés par la direction, sont non vérifiés et **n'ont pas été revus par les vérificateurs de la Société.**

Ce rapport de gestion a été préparé en date du 28 juillet 2009. La Société divulgue régulièrement de l'information additionnelle par le dépôt de communiqués de presse et d'états financiers sur le site SEDAR (www.sedar.com).

ÉNONCÉS PROSPECTIFS

Cette discussion de la direction sur les états financiers contient des «énoncés prospectifs», tels qu'identifiés dans les dépôts réguliers d'Afri-Can auprès des autorités réglementaires canadiennes, qui comprennent certains risques et incertitudes. Il n'y a aucune garantie que ces énoncés se révéleront exacts et les résultats réels ainsi que les événements futurs pourraient varier de façon importante et différer de ceux anticipés dans ces énoncés.

Les énoncés prospectifs sont sujets à une variété de risques, incertitudes et autres facteurs qui pourraient significativement différer des résultats ou événements actuels. Quand utilisés dans ce document, des mots tels que « pourrait », « planifier », « estimer », « intention », « pouvoir », « potentiel », « devoir » (doit) et expressions similaires sont des énoncés prospectifs. Même si Afri-Can croit que les attentes reflétées dans ces énoncés prospectifs sont raisonnables, ces énoncés impliquent des risques et incertitudes et aucune assurance ne peut être donnée que les résultats actuels seront consistants avec ces énoncés prospectifs.

La Société prend engagement de mettre à jour ces énoncés prospectifs et informer les actionnaires si des circonstances, estimations ou opinions de la Direction doivent changer.

RÉSULTATS D'EXPLOITATION

Au cours des dernières années, la nature fondamentale des activités d'Afri-Can n'a pas changé. En tant que société canadienne d'exploration et de développement inscrite à la Bourse de Croissance TSX, l'objectif premier de la Société est d'acquiescer, d'explorer et développer des concessions de diamants marins et d'exploration minérale en Namibie, qui offrent la possibilité de développer des ressources de classe mondiale.

PROJETS D'EXPLORATION

On trouvera ci-après une brève description des propriétés dans lesquelles Afri-Can détient une participation.

BLOC J / CONCESSION WODUNA

Le 11 janvier 2006, la Société a conclu une entente avec **INTERNATIONAL MINING AND DREDGING HOLDING LTD.** («**IMDH**») dans le but de poursuivre les travaux d'échantillonnage sur la concession marine Bloc J en Namibie dans laquelle Afri-Can détient un intérêt de 70%.

Selon les termes de l'entente, Afri-Can louera le vaisseau et assumera la consommation d'essence à la fin de chaque mois d'utilisation du vaisseau. L'estimation de coût pour le programme complet est approximativement 2,5 millions \$ US. Afri-Can doit procéder à un paiement de 300 000 \$ US au moment de la mobilisation du vaisseau et payer la consommation d'essence à la fin de chaque mois d'utilisation du vaisseau. Après déduction des frais de mobilisation et de consommation d'essence, le solde payable à la fin du programme est estimé à 1,8 million \$ US et sera payable 30 jours après la fin du programme complet. Le paiement de ce solde est sujet à des options de paiements approuvées par les actionnaires d'Afri-Can le 23 février 2006, et ce, par un vote à 99,8% en faveur de l'entente. De ce fait, l'entente est en force.

La première phase de notre programme de délimitation de ressources sur le Bloc J fut complétée le 22 novembre 2006. Cette phase comprenait un levé géophysique de 854 lignes kilomètres et l'extraction par vibraforeuse de 38 échantillons. L'analyse et l'interprétation des résultats complétées en 2007 ont permis la finalisation de la planification détaillée de la phase d'échantillonnage en vrac en 2008 qui consistera en l'extraction d'environ 319 larges échantillons de 10 mètres carrés chacun.

En plus du levé géophysique complété en novembre 2006, l'équipe technique de la Société a publié le 31 janvier 2007, un rapport NI 43-101 basé sur les travaux précédant le programme d'exploration débuté pendant l'année fiscale 2007. Ce rapport estimait un potentiel diamantifère préliminaire sur le Bloc J. Le 5 juillet 2007, un rapport de progression sur la Caractéristique 6 a démontré un accroissement de la superficie prospective de 57%.

Durant l'année fiscale 2008, l'équipe technique de la Société a produit trois rapports de progression datés du; 27 septembre, 20 novembre 2007 et du 24 janvier 2008 sur les Caractéristiques 8, 17 et 19 qui ont respectivement confirmé l'augmentation de superficie de la zone prospective et validé le modèle pour le potentiel diamantifère.

Le 21 avril 2008, un rapport final synthétisant tous les rapports produits avant et durant la première phase du programme de délimitation de ressources conformément à la norme NI 43-101, a été complété. Ce rapport permet à la Société et au contracteur de finaliser la cédule et la préparation du vaisseau pour la seconde phase du programme de délimitation de ressources.

Au cours de l'année 2008, la conversion du vaisseau «DP Trenchsetter» pour le «MV DP The Explorer», un vaisseau d'échantillonnage marin à la fine pointe de la technologie, a été beaucoup plus longue qu'originellement prévue. IMDH, propriétaire et opérateur du vaisseau, planifiait que la conversion au chantier naval JSML de Singapour, serait terminée à la fin mars 2008. La très importante demande pour la construction de plateforme marine et de réparation de vaisseaux ainsi que la pénurie d'équipements

spécialisés utilisés pour les opérations de pétrole et gaz et minières en milieu marins, a créé des délais pour le départ du vaisseau du chantier naval JSML à Singapour.

L'arrivée du vaisseau à Cape Town en Afrique du Sud, originalement attendu aux environs du 5 janvier 2009, a été reportée au 16 mars 2009, suite au départ tardif du vaisseau de Singapour le 10 février 2009. Durant la période terminée le 31 mai 2009, Le vaisseau demeure à Cape Town pour permettre l'installation à bord de l'outil d'échantillonnage, l'usine de récupération de minéraux et pour procéder à des tests d'échantillonnage et de récupération.

Le début de la seconde phase de notre programme de délimitation de ressources incluant l'échantillonnage en vrac est prévue pour le troisième trimestre de 2009 et le programme devrait s'étaler sur une période de 45 jours. Le but du programme complet est de délimiter des ressources diamantifères sur au moins deux caractéristiques du Bloc J, et ce, en conformité avec la norme NI 43-101 (s.v.p. vous référez au rapport : *Phase 3 sampling report dated March 19, 2009* pour plus de détail).

De façon régulière, le direction de la Société, en collaboration avec l'équipe technique, revoit la justesse des hypothèses de travail en ce qui concerne la projection de coût maximum de 2,5 \$ US millions prévue pour accomplir la totalité du programme d'exploration prévue sur le Bloc J.

Puisque le programme prévu sur la concession du Bloc J est composé de deux phases distinctes, la Société aimerait rappeler à ses actionnaires qu'incluse dans la somme totale de 2,5 \$ US millions, une somme de 963 343 \$ US a soit déjà été payée ou est courue à la suite de la réalisation de la première phase du programme d'exploration complétée en 2006 (300 000 \$ US pour le paiement des coûts relatif à la Mobilisation et Démobilisation des vaisseaux, et 263 343 \$ US pour les coûts relatifs aux frais de carburant, de plus une somme de 400,000 \$ US est courue, car elle représente la meilleure estimation de la direction de la somme à être facturée par IMDH en vertu des termes du contrat, 30 jours après la finalité des travaux d'échantillonnage).

Le budget restant pour la seconde phase du programme est donc de 1,5 \$ US million, et cette somme est constituée en deux sections distinctes : le budget relatif à consommation de carburant, estimé à 350 000 US \$, somme qui devra être payée durant la durée du programme; et le solde de 1 150 000 \$ US qui représente les coûts relatifs à la location du vaisseau pour la durée du programme. Suite à une révision de différents modèles opérationnels, et en tenant compte des données économiques actuelles, la direction de la Société et son équipe technique sont de l'opinion que les projections des coûts du programme sont encore valides.

En tenant compte d'une certaine marge d'erreur, et en combinant les sommes dues et payable 30 jours après la fin du programme de 1 550 000 \$ US (400 000 \$ US et 1 150 000 \$ US); la Société maintient donc son énoncé en ce qui concerne la somme 1,8 \$ US million qui pourrait être due 30 jours après la fin du programme.

Veillez-vous référer à la section pertinente du rapport de gestion et de la note 14 des états financiers pour plus d'information sur les termes de l'entente.

Personne Qualifiée

M. Richard W. Foster ("SACNASP"), est la Personne Qualifié désignée selon les termes de la norme 43-101 qui a responsable de l'information scientifique et technique qui est contenue dans cette section du document.

CONCESSION DE CUIVRE HAIB

Le 26 mai 2005, Afri-Can a annoncé qu'elle et Deep South Mining (PTY) Ltd. («Deep South») ont signé une entente d'option et de gestion avec Copper Resources Corporation («CRC») selon laquelle CRC acquiert l'option d'Afri-Can de gérer les programmes d'exploration et d'acquérir un intérêt indivis de 70% dans le gîte de cuivre Haib en Namibie.

Suite à cette transaction, Afri-Can n'a plus d'engagements financiers envers Deep South. Le 20 juin 2007, Deep South a informé la Société qu'elle considère que CRC s'est retirée de l'entente d'option.

Cette situation a offert à la Société l'opportunité d'entreprendre une révision stratégique de ses options relatives au potentiel de développement du projet Haib. L'objectif de la révision était d'identifier les options de la Société à la lumière des cours du cuivre plus élevés depuis la dernière révision du projet en 2005.

Le 2 juillet 2008, Afri-Can a annoncé qu'elle et Deep South Mining (PTY) Ltd. («Deep South») ont signé une entente d'option et de co-entreprise avec Teck Cominco Namibia Ltd. («Teck Cominco») selon laquelle Teck Cominco obtient l'option d'acquérir un intérêt indivis de 70% dans le projet de cuivre Haib en Namibie. Le projet comprend une licence exclusive de prospection («Propriété») détenue par Deep South. En conséquence de cette nouvelle entente d'option, Afri-Can met fin à l'entente d'option préalable avec Deep South en considération de certains paiements prévus par l'entente.

Selon les termes de l'entente, Teck Cominco aura l'option d'acquérir un intérêt indirect de 70% dans la Propriété en effectuant des dépenses d'exploration totalisant 2 millions US \$ et des paiements optionnels non cumulatifs à Deep South totalisant 700 000 US \$ sur une période de 4 ans. Au moment où Teck Cominco aura acquis son intérêt de 70%, Deep South aura l'option de convertir son intérêt de 30% en une Royauté des Revenus Bruts (NSR) de 2% payable 50% à Deep South et 50% à Afri-Can.; ou de financer le développement de son intérêt de 30%. Dans l'éventualité où Deep South ne financerait pas sa part des dépenses de développement et voyait sa participation diluée à moins de 20%, l'intérêt restant de Deep South sera alors transféré dans une Royauté des Profits Nets (NPI) de 12%, payable 50% à Deep South et 50% à Afri-Can. Dans l'éventualité où Teck Cominco déciderait de transformer la Propriété en une production commerciale, Teck Cominco versera un boni de production de 1 million US \$, payable 50% à Deep South et 50% à Afri-Can dans les 60 jours de la date de l'achèvement du projet minier.

L'entente a été approuvée par le Ministère des Mines et Énergies de la Namibie et est en vigueur depuis le 28 juillet 2008.

INFORMATION FINANCIÈRE SÉLECTIONNÉE

Le tableau suivant présente l'information financière choisie pour les neuf mois terminés des années fiscales 2009, 2008, 2007, 2006, 2005 et 2004.

	FISCAL 2009	FISCAL 2008	FISCAL 2007	FISCAL 2006	FISCAL 2005	FISCAL 2004
Pour les 9 mois terminée:	31 mai	31 mai	31 mai	31 mai	31 mai	31 mai
	\$	\$	\$	\$	\$	\$
Frais généraux et d'administration	856,972	1,035,178	1,126,227	912,917	732,727	607,167
Perte avant radiations	857,714	954,790	1,078,025	937,987	808,315	738,931
Perte et perte diluée par action (avant radiations)	0.005	0.007	0.008	0.008	0.007	0.009
Perte nette	857,714	954,790	1,078,025	937,987	971,560	797,382
Perte nette et perte nette diluée par action	0.005	0.007	0.008	0.008	0.010	0.010
Actif à court terme	418,396	909,705	556,498	72,025	1,180,017	110,144
Actif total	7,375,446	7,396,087	6,473,376	4,490,250	11,076,877	13,964,850
Passif à court terme	500,300	430,827	966,208	77,328	447,328	1,124,370
Sommes à payer aux administrateurs	423,710	393,507	560,383	670,004	501,349	537,188
Avoir des actionnaires	6,451,436	6,571,753	4,946,785	3,742,918	10,128,200	12,303,292

Discussion générale sur l'information financière sélectionnée

Depuis ses débuts, le plan d'affaires d'Afri-Can relatif à ses concessions marines est concentré en premier lieu sur l'accroissement du développement du Bloc J à un stade avancé, et par la suite développer les autres concessions.

Avant le programme d'exploration complété durant l'année fiscale 2007, et les analyses des résultats du programme d'exploration complété en 2008, les derniers programmes d'exploration marine d'importance conduits par la Société furent effectués au cours des exercices 2002 et 2003. Jusqu'à la fin de l'exercice 2004, la Société a complété des activités de planification d'exploration marine centrées sur la préparation d'un programme complet d'exploration couvrant la totalité des 41 km² identifiés comme ayant un potentiel diamantifère. Les travaux ont aussi inclus l'élaboration d'un plan de travail détaillé ainsi que la conception d'un outil d'échantillonnage.

La plupart sinon la totalité des aspects positifs des programmes d'exploration marine de 2001 à 2003 de Afri-Can ont été assombris par les problèmes rencontrés par ses compétiteurs. Ces problèmes ont eu un impact sur le marché des capitaux pour l'ensemble des entreprises de l'industrie des diamants marins et ont retardé de deux ans dans la mise en œuvre de son programme d'exploration. Au cours de l'exercice se

terminant le 31 août 2005 et jusqu'à la fin du premier trimestre de 2006, les activités sur les concessions de Afri-Can étaient des activités de maintenance. Durant cette période, la Société a concentré ses efforts à l'assainissement de son bilan, à la reprise des activités d'exploration marine en Namibie et le parachèvement du travail requis afin de signer une entente de partenariat avec un partenaire technique expérimenté.

Suite à la signature de l'entente avec IMDH et sa ratification par les actionnaires au deuxième trimestre de 2006, le Bloc J n'est plus en mode entretien et maintenance, mais une propriété en développement. Durant le deuxième semestre de l'année fiscale 2006, la Direction a réactivé, avec le concours avec M. Dick Foster et l'équipe technique, la planification des programmes d'exploration déjà dressés.

Durant l'année fiscale 2007, soit en novembre 2006, la Société a complété la première phase de son programme d'exploration, soit un levé géophysique totalisant 854 lignes-kilomètres accompagné de l'extraction par vibroforeuse de 38 échantillons. De plus, l'équipe technique de M. Dick Foster a remis à jour tous les données et rapports des programmes d'exploration conduits précédemment au dernier programme de levé géophysique. Cette révision a été l'objet d'un rapport conforme à la norme NI 43-101, en date du 31 janvier 2007, qui a permis l'énonciation d'un potentiel diamantifère pour le Bloc J. De plus, le 5 juillet 2007, un rapport de progression sur la Caractéristique 6 a démontré un accroissement de la superficie prospective de 57%.

Durant l'année fiscale 2008, l'équipe technique de la Société a remis le 27 septembre, le 20 novembre 2007 et le 24 janvier 2008 trois rapports de progression sur chacune des Caractéristiques 8, 17 et 19 qui ont confirmé l'augmentation de superficie de la zone prospective et validé le modèle du potentiel diamantifère. Le 21 avril 2008, la Société a publié un nouveau rapport 43-101 et a révisé l'estimation du potentiel diamantifère sur le Bloc J en Namibie.

De plus, au cours de l'année 2008, Société a dû subir les délais de la conversion du vaisseau "DP Trenchsetter" pour le "MV DP The Explorer", un vaisseau d'échantillonnage marin à la fine pointe de la technologie, laquelle a été beaucoup plus longue qu'originellement prévue. IMDH, propriétaire et opérateur du vaisseau, planifiait que la conversion au chantier naval JSML de Singapour, serait terminée à la fin mars 2008. La très importante demande pour la construction de plateforme marine et de réparation de vaisseau ainsi que la pénurie d'équipements spécialisés utilisés pour les opérations de pétrole et gaz et minières en milieu marin, a retardé le départ du vaisseau du chantier naval JSML de Singapour.

L'arrivée du vaisseau à Cape Town en Afrique du Sud, originellement attendu aux environs du 5 janvier 2009, a été reportée au 16 mars 2009, suite au départ tardif du vaisseau de Singapour le 10 février 2009.

Durant la période terminée le 31 mai 2009, le vaisseau est demeuré à Cape Town pour permettre l'installation à bord de l'outil d'échantillonnage, l'usine de récupération de minéraux et pour procéder à des tests de système (des photos de l'installation des équipements sur le vaisseau sont disponibles sur notre site web à www.afri-can.com). Alors qu'il était prévu que le vaisseau partirait de Cape Town pour le port de Walvis Bay en Namibie à la fin du mois de juin 2009, le départ a été retardé pour permettre la validation de l'opération du système de positionnement du vaisseau (Dynamic Positioning class 2 « DP2 »).

En Namibie, IMDH va conduire, en mer profonde, des tests de calibration des nouveaux équipements et de l'outil d'échantillonnage, du plan de récupération des diamants et du système de positionnement du vaisseau (Dynamic Positioning class 2 « DP2 ») dans des conditions réelles d'opération. De plus, IMDH va profiter de cette période pour entreprendre la formation des équipages du vaisseau. L'objectif

principal de tous ces tests est de s'assurer que tous les systèmes et équipages seront opérationnels avant le début du programme sur le bloc J. Basé sur toutes les informations que nous avons à date, le programme d'échantillonnage est toujours prévu pour commencer durant le troisième trimestre de 2009.

Depuis l'arrivée du vaisseau à Cape Town, l'équipe technique d'Afri-Can travaille en étroite collaboration avec IMDH pour s'assurer que le programme d'échantillonnage soit fait avec les plus hauts standards de l'industrie. Le niveau de coopération entre la Société et IMDH est excellent et tous les efforts requis sont mis de l'avant pour assurer une bonne opération du programme.

Tous les coûts directs reliés à la conversion du "MV DP The Explorer" sont à la charge de IMDH. La Société a encouru des dépenses générales et administratives d'approximativement 1 100 000 \$ pendant cette période de presque 11 mois. Quand il sera opérationnel, ce vaisseau sera un des rares vaisseaux d'échantillonnage marin de la classe de haute technologie disponible dans le monde. Sans l'entente de 2006 avec IMDH, la Société n'aurait pas accès à un vaisseau d'échantillonnage marin à la fine pointe de la technologie avec des conditions d'affrètement aussi avantageuses.

Projet de cuivre Haib : la Société a convenu d'une entente avec Deep-South et Teck Cominco pour le développement du projet de cuivre Haib en Namibie. Ce projet offre un potentiel significatif à long terme et la valeur ajoutée devrait se refléter au fur et à mesure de son développement.

Performance globale

Les frais généraux et les pertes nettes au courant de la période de neuf mois terminée le 31 mai 2009 ont été de l'ordre de 856 972 \$ et 857 714 \$ respectivement alors que la moyenne des frais généraux et les pertes nettes pour les huit dernières périodes équivalentes étaient 878 531 \$ et 932 909 \$.

Les facteurs suivants ont une forte influence sur les coûts d'opérations: 1) Durant la période avant l'arrivée du bateau à, la Société a mis de l'avant des stratégies de réduction de coûts en relation aux dépenses qui sont effectivement sous le contrôle de la direction; 2) Les charges relatives aux émissions d'options représentent une part importante de nos frais généraux d'administration (s.v.p. vous référer à la section pertinente du rapport de gestion et de la note 9 des états financiers); et 3) Les frais inhérents aux exigences réglementaires touchant la gouvernance, les frais de vérification, les rapports financiers et les coûts des assemblées annuelles sont hors du contrôle de la direction et leurs tendance à augmenter au fil des ans ne semble pas ralentir.

Au cours de la période de neuf mois terminée le 31 mai 2009, la Société a encouru des dépenses d'exploration de 269 000 \$ pour le projet Bloc J et aucun en frais d'exploration de métaux primaires liés au projet Haib contre 271 813 \$ en dépenses d'exploration pour le projet Bloc J et 76 902 \$ en frais d'exploration de métaux primaires liés au projet Haib pour la période correspondante de l'année dernière.

Tableau #1
Détail des frais d'exploration et de développement

	Trimestre finissant mai		Neuf mois finissant mai	
	2009	2008	2009	2008
	\$	\$	\$	\$
Frais d'exploration et de développement :				
Projets marins:				
Gestion de projet	34 794	20 446	99 152	59 529
Géologue	52 859	103 888	160 485	188 680
Compensation à base d'actions	1 461	-	6 270	16 164
Frais de déplacement	1 110	2 694	3 093	7 440
Projet terrestre de métaux primaires (Haib):				
Géologue	-	25 823	-	56 625
Frais de laboratoires	-	-	-	18 681
Autres	-	440	-	1 596
Augmentation durant la période	90 214	153 291	269 000	348 715
Solde au début	5 877 725	5 335 431	5 698 939	5 140 007
Solde à la fin de la période	5 967 939	5 488 722	5 967 939	5 488 722

Durant la période de neuf mois terminée le 31 mai 2009, la Société a encouru une diminution de ses pertes nettes de 97 076 \$ (ou 10 %), (857 714 \$ contre 954 790 \$), les frais généraux ont diminué de 178 206 \$ (ou 17 %) (856 972 \$ contre 1 035 178 \$) alors que les autres coûts ont augmenté de 81 130 \$ (742 \$ contre -80 388 \$).

La diminution des frais généraux de 178 206 \$ (ou 17 %) par rapport à la période correspondante l'an dernier est attribuable aux efforts de contrôle de coûts mis de l'avant par la direction. Le seul compte ayant vu une augmentation des sommes dépensé versus la même période l'année dernière est le compte des frais de relations publiques, 22 639 \$ (119 287 \$ versus 96 648 \$). Les réductions les plus importants ont affectées les comptes suivant: frais de voyage 67 702 \$ (34 018 \$ versus 101 720 \$); frais de divulgation d'information aux actionnaires 67 763 \$ (33 699 \$ versus 98 462 \$); et honoraires professionnels 30 367 \$ (216 380 \$ contre 246 747 \$).

Le 742 \$ en autres dépenses de la Société se compose principalement d'une perte sur change de 15 795 \$, partiellement atténué par d'autres revenus de 14 171 \$, et de revenus d'intérêt de 882 \$.

La perte sur change de la Société résulte principalement du fait qu'un passif financier constitué de frais courus est libellé en dollars US (US \$ 400,000). D'autres actifs et passifs de la Société sont aussi libellés en dollars namubiens et en dollars US, mais leur influence sur l'importance de la perte au le gain sur taux de change est marginal. La perte sur change de 15 795 \$ pour l'exercice représente principalement une perte de change non réalisée par la Société suite à l'évaluation en dollars canadiens du frais courus.

Est inclus, dans les termes gouvernant l'entente entre Afri-Can et IMDH, le principe que les coûts de la première phase du programme terminée le 22 novembre 2006, n'ont pas été, et ne seront pas facturés avant 30 jours après la terminaison de la seconde phase du programme d'échantillonnage, présentement prévue pour être complétée durant le troisième trimestre de 2009. Il résulte de cette situation que, depuis 2006, les résultats opérationnels et le niveau des passifs de la Société sont assujettis aux fluctuations de dollars canadiens versus le dollar américain à la suite de la comptabilisation du frais courus de US \$ 400,000.

Résumé des résultats trimestriels

Le tableau suivant présente l'information financière sélectionnée pour les huit derniers trimestres.

Trimestre finissant :	FISCAL 2009			FISCAL 2008				FISCAL 2007
	31/02/09	28/02/09	31/11/08	31/08/08	30/05/08	29/02/08	30/11/06	31/08/07
	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$
Frais généraux et d'administration	363,345	229,474	264,153	307,794	393,586	308,988	332,604	424,621
Perte avant radiations et rémunération à base d'actions	202,177	234,201	329,108	200,978	297,826	291,784	315,414	472,823
Perte et perte diluée par action (avant radiations)	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
Perte nette	294,405	234,201	329,108	340,972	387,428	291,784	275,578	405,932
Perte nette et perte nette diluée par action	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
Actif à court terme	418,396	241,332	152,505	391,827	909,705	1,235,773	1,521,540	1,923,044
Actif total	7,375,446	7,109,728	6,901,077	7,084,557	7,396,087	7,569,768	7,906,372	8,232,960
Passif à court terme	500,300	614,778	578,946	484,791	430,827	465,077	468,670	526,430
Montant dû aux administrateurs	423,710	418,050	381,408	368,985	393,507	390,357	431,584	458,038
Avoir des actionnaires	6,451,436	6,076,900	5,940,723	6,230,781	6,571,753	6,714,334	7,006,118	7,248,492

Discussion sur l'information financière trimestrielle sélectionnée

Pour le trimestre terminé le 31 mai 2009, les frais généraux d'administration et les pertes avant radiations et frais relatifs aux émissions d'options se chiffrent à 363 345 \$ et 202 177 \$ respectivement, tandis qu'au cours des huit derniers trimestres, leur moyenne s'établissait respectivement à 320 070 \$ et 293 038 \$.

Les facteurs suivants ont une forte influence sur les coûts d'opérations: 1) Durant 2006 et 2007, la Société a augmenté ses activités opérationnelles et de marketing générant une augmentation des dépenses de déplacement, de rémunération, de relations publiques et des frais de divulgation d'information aux actionnaires, depuis 2008, la société a maintenue son niveau d'activité opérationnelles tout en recherchant comment réduire nos coûts opérationnelles; 2) Les charges relatives aux émissions d'options représentent une part importante des frais généraux d'administration (s.v.p. vous référer à la section pertinente du rapport de gestion et de la note 9 des états financiers); et 3) Les frais inhérents aux demandes réglementaires touchant la gouvernance, les frais de vérification, les rapports financiers et les coûts des assemblées annuelles n'ont cessé d'augmenter au fil des ans.

En tenant compte de ce qui précède, la moyenne 202 177 \$ par trimestre en frais généraux d'administration moins la rémunération à base d'action et la tendance à la baisse de coûts d'opérations observé permettent à la direction d'émettre l'hypothèse que la Société pourrait avoir besoin entre 225 000 \$ et 285 000 \$ pour assurer l'exploitation de la Société durant un trimestre. De ce montant, 100 000 \$ représente les salaires, honoraires et avantages sociaux payables aux membres de la direction de même qu'aux honoraires professionnels payables à deux administrateurs de la Société (voir la rubrique «Opérations entre apparentés» pour plus de détails).

Performance trimestrielle globale

Au cours du troisième trimestre, la Société a encouru des dépenses d'exploration de 90 214 \$ pour le projet Bloc J et 0 \$ en frais d'exploration de métaux primaires liés au projet Haib, contre 127 028 \$ en dépenses d'exploration marine et 26 263 \$ en frais d'exploration de métaux primaires liés au projet Haib pour la période correspondante l'année dernière.

Durant le troisième trimestre de l'année fiscal 2009, la Société a encouru une diminution de ses pertes nettes de 93 023 \$ (ou 24 %), (294 405 \$ contre 387 428 \$), alors que les frais généraux ont diminué de 30 241 \$ (ou 8 %) (363 345 \$ contre 393 586 \$).

La diminution des frais généraux de 30 241 \$ (ou 8 %) par rapport à la période correspondante l'an dernier est attribuable aux efforts de contrôle de coûts mis de l'avant par la direction. Les seuls comptes ayant vu des augmentations des sommes dépensées versus la même période l'année dernière sont le compte des frais de relations publiques, + 6 446 \$ (47 594 \$ versus 41 148 \$) et honoraires professionnels + 9 662 \$ (60 114 \$ contre 50 452 \$). Les réductions les plus importantes ont affectées les comptes suivants: frais de voyage 19 731 \$ (22 021 \$ versus 41 752 \$); et frais de divulgation d'information aux actionnaires 22 438 \$ (11 636 \$ versus 34 074 \$).

Le (68 940 \$) en autres dépenses de la Société se compose d'un gain sur change de 64 956 \$, d'autres revenus de 3 970 \$, et de revenus d'intérêt de 14 \$.

La perte sur change de la Société résulte du fait que certains des actifs monétaires de la Société sont libellés en dollars namubiens et en dollars US alors qu'un passif financier constitué des frais courus est libellé en dollars US. La perte sur change de 64 956 \$, pour l'exercice représente une perte de change réalisée et potentielle de la Société dans le cours normal de ses opérations.

Ressources financières

Au 31 mai 2009, le fonds de roulement de la Société était déficitaire de 81 904 \$ (versus un déficit de 373 446 \$ au 28 février 2009 et un déficit de 92 964 \$ au 31 août 2008).

Les actifs à court terme de la Société au 31 mai 2009 comprennent les éléments suivants : trésorerie, 290 337 \$ (128 351 \$ au 28 février 2009, 300 398 \$ au 31 août 2008); sommes à recevoir, 51 493 \$ (46 089 \$ au 28 février 2009, 51 313 \$ au 31 août 2008) et dépenses payées d'avance, 76 566 \$ (66 892 \$ au 28 février 2009, 40 116 \$ au 31 août 2008).

Les passifs à court terme au 31 mai 2009 atteignaient 500 300 \$ (614,778 \$ au 28 février 2009, 484 791 \$ au 31 août 2008). Ce passif à court terme comprend les éléments suivants : des comptes généraux à payer de 63 380 \$ (110 778 \$ au 28 février 2009, 58 991 \$ au 31 août 2008), et des frais courus à payer de 436 920 \$ (504 000 \$ au 28 février 2009, 425 800 \$ au 31 août 2008).

La somme a payé de la Société de 436 920 \$ au 31 mai 2009 (504 000 \$ au 28 février 2009, 425 800 \$ au 31 août 2008) représente la valeur équivalente en dollar canadien des charges reliées au programme d'exploration complété le 22 novembre 2006 par IMDH. En conformité avec les Principes Comptables Canadiens Généralement Acceptés, cette somme à payer représente la valeur en dollars Canadien de la meilleure estimation de la Direction de la somme à être facturés (US 400 000 \$) en vertu du tarif journalier location de navire en dollars Américain avec IMDH.

Le paiement de toutes futures factures de IMDH sont sujet aux termes de l'entente entre les parties, elles ne seront facturés que 30 jours après la complétion du programme complet, présentement prévue pour être complété durant le troisième trimestre de 2009.

Puisque la principale raison de la fluctuation des besoins en fond de roulement de la Société est la réévaluation trimestrielle de la somme à payer US \$ 400,000 à IMDH, la tableau suivant représente les effets sur la somme payable à IMDH de différente scénario de taux de change :

Table #2: Étude de sensibilité de la somme à payer de US \$ 400,000

Fx Rate:	0.90	1.00	1.10	1.25	1.35
US \$ 400,000 Somme à payer	\$ 360,000	\$ 400,000	\$ 440,000	\$ 500,000	\$ 540,000

Comme les paiements des factures éventuelles de IMDH sont assujetties à l'entente intervenue entre la Société et IMDH, et qu'en conséquence aucun paiement ne devient payable dans le prochain trimestre, et que, toujours selon l'entente, il est probable que les paiements de telles factures ne nécessiteront pas l'emploi des ressources financières de la Société, la direction considère ces paiements éventuels comme des frais courus dans sa planification de ses nécessités financières.

S'appuyant sur cette prémisse, en date du 31 mai 2009, le fonds de roulement de la Société, net des frais courus, est de 355 016 \$ (par rapport à fonds de roulement de 130 552 \$, net des frais courus, en date du 28 février 2009, et de 332 836 \$ en date du 31 août 2008.)

Au cours du troisième trimestre, la Société a été en mesure de consolider sa position de trésorerie au moyen de la conclusion de trois placements privés, un de 200 000 \$, un autre de 350 000 \$ et un dernier de 149 600 \$.

Situation de trésorerie

Durant la période terminée le 31 mai 2009, les besoins en fonds de roulement d'Afri-Can se sont chiffrés aux environs de 175 000 \$. Les besoins de fonds de roulement d'Afri-Can pour l'exercice 2008 se chiffraient aux environs de 200 000 \$ par trimestre, mais suite aux efforts de contrôle des coûts mis en place, la direction est de l'opinion que pour le reste de l'exercice 2009, les besoins de fonds de roulement d'Afri-Can devraient se chiffrer entre 150 000 \$ et 200 000 \$ par trimestre. Ce montant ne comprend pas les salaires payables aux membres de la direction ni les honoraires devant être versés à d'autres initiés de la Société, puisque, comme dans le passé, ses paiements pourraient être accrus ou réduits si la situation financière de la Société le demandait (voir la rubrique «Opérations entre apparentés» pour plus de détails).

Durant la période terminée le 31 mai 2009, la Société a investi 90 214 \$ pour financer ses activités d'explorations marine. La Société envisage que les fonds requis en 2009 pour financer ses activités

d'explorations marine (sans tenir compte de l'entente avec IMDH) devraient être sensiblement 90 000 \$ par trimestre. À la suite de l'entente d'option avec Teck Cominco sur le projet Haib, la Société ne prévoit pas que des investissements en capitaux seront nécessaires au développement de son projet de métaux de base.

En tenant compte de tout cela, le fonds requis, par trimestre, pour maintenir les opérations de la Société oscillent aux alentours de \$ 240 000 et \$ 290 000.

Tant et aussi longtemps que la Société sera au stade d'exploration et développement, la Société ne générera pas de liquidité par ses opérations. La capacité de la Société de satisfaire à ses obligations courantes et de poursuivre son développement est entièrement tributaire de la capacité de la direction d'obtenir les fonds suffisants dans le cadre de placements privés et autres programmes de financement faisant appel à l'émission d'actions.

Depuis la conclusion de l'entente avec IMDH, la Société a été en mesure de lever tous les fonds requis pour l'avancement du projet et à payer les dépenses courantes en découlant. Une des causes probables de la difficulté pour la Société de compléter des placements privés pendant le délai de 11 mois requis pour l'arrivée du vaisseau à Cape Town était effectivement que, pendant cette période, les investisseurs désiraient une certitude plus grande quant à l'arrivée du bateau sur le site de la concession.

Maintenant que le vaisseau est sur le bord de partir de Cape Town vers la Namibie, et en conséquence, son temps d'arrivée sur la concession étant plus connu et que l'éventuelle reprise des travaux sur la concession du Bloc J se rapproche, il apparaît clairement à la direction qu'il existe un intérêt renouvelé pour le financement de la Société par les investisseurs. Partant de ce renouveau d'intérêt, la direction est d'avis, en présumant la non-survenance d'événements négatifs sur le marché, que la Société sera aisément en mesure de compléter les placements et financements nécessaires qui lui permettront de rencontrer les liquidités nécessaires pour la Société, et ce, pour les 12 prochains mois.

En conclusion, les États Financiers ne reflètent pas les ajustements qui pourraient s'avérer nécessaires si la Société était dans l'impossibilité de sécuriser les injections de fonds permettant la continuation de ces activités. Les investisseurs sont avisés que si tels changements étaient requis, ces ajustements pourraient être matériels.

Engagements financiers

La Société n'a pas d'engagements financiers en investissement de capitaux pour le prochain exercice.

Projet terrestre:

À la suite de la signature d'une entente d'option pour le projet de cuivre Haib en Namibie entre la Société, Deep South et Teck Cominco le 2 juillet 2008 et son approbation subséquente par le Ministère des Mines et Énergies de la Namibie le 28 juillet 2008; La Société n'a aucune obligation financière reliée au projet de cuivre Haib et ce pour les deux prochaines années ou jusqu'à ce que Teck Cominco est engagé des dépenses d'exploration totalisant 2 millions \$ US.

Projet marin:

Les termes gouvernant l'entente entre Afri-Can et IMDH, incluant différentes options de paiements, et une clause permettant l'annulation, par Afri-Can, du contrat moyennant le paiement d'une pénalité de

250 000 \$ US ont été ratifiés par les actionnaires lors de l'assemblée Générale Annuelle tenue le 23 février 2006. (pour de plus amples détails, se référer à la note 14 des États Financiers, intitulée Engagements).

Il est important de mentionner que les coûts complets de la conversion du vaisseau "MV DP The Explorer" en un vaisseau dédié à l'échantillonnage marin sont à la seule charge d'IMDH, le propriétaire et opérateur du vaisseau. Quand il sera opérationnel sur la concession d'Afri-Can, le Bloc J en Namibie, le vaisseau "MV DP The Explorer", sous contrat pour la conduite d'un programme d'échantillonnage ayant pour but de délimiter des ressources diamantifères, le taux quotidien ne sera pas influencé par les délais encourus par IMDH lors de la conversion du vaisseau à Singapour.

En vertu des termes de l'entente avec IMDH, les engagements financiers de la société relatifs au Bloc J pour les périodes couvertes par le rapport de gestion sont :

- Aucune obligation minimum de paiement à IMDH durant l'année fiscale 2008;
- Aucune obligation minimum de paiement à IMDH durant l'année fiscale 2009, mais la Société sera responsable de la consommation de carburant du vaisseau et ce à la fin de chaque mois d'utilisation. La dépense en carburant pour le programme de délimitation des ressources est estimée à approximativement 350 000 US \$.

À la fin du programme de délimitation des ressources, présentement prévue pour commencer durant le troisième trimestre de 2009, la balance due à IMDH est estimée à approximativement 1,8 million US \$. Le montant exact dû à IMDH par la Société sera établi au plus tard 30 jours après la terminaison du programme d'échantillonnage, soit à la date où IMDH devra informer la Société du choix de son option de paiement

La somme estimée de 1,8 million \$ US est composée des éléments suivants : des frais courus de 400 000 US \$, somme qui représente la meilleure estimation de la direction de la somme à être facturée par IMDH pour la première phase des travaux accomplie en 2006. La balance restante de 1 400 000 US \$ est composée d'une somme de 1 150 000 US \$, qui représente la meilleure estimation de la direction pour ce qui concerne le coût de location du vaisseau pour compléter la seconde phase du programme d'exploration et une réserve de 250 000 US \$ pour les imprévus.

Puisque toutes les obligations financières avec IMDH de la Société sont en dollars américains, la présente étude de sensibilité représente les effets de différents scénarios de taux de change sur les sommes potentiellement payables à IMDH.

Table #3: Étude de sensibilité pour le frais du contrat de IMDH

US/CDN Taux de Change:	0.90	1.00	1.10	1.25	1.35
Frais Courus : US \$ 400,000	\$ 360,000	\$ 400,000	\$ 440,000	\$ 500,000	\$ 540,000
coût du programme : US \$ 1,150,000	\$ 1,035,000	\$ 1,150,000	\$ 1,265,000	\$ 1,437,500	\$ 1,552,500
Réserve : US \$ 250,000	\$ 225,000	\$ 250,000	\$ 275,000	\$ 312,500	\$ 337,500
Coût Total : US \$ 1,800,000	\$ 1,620,000	\$ 1,800,000	\$ 1,980,000	\$ 2,250,000	\$ 2,430,000

Tel que déjà stipulé, le paiement de toutes factures à IMDH est sujet aux termes de l'entente entre les parties et en vertu des termes de l'entente, il existe une probabilité que le paiement de factures n'entraîne pas de déboursés affectant les ressources financières de la Société. (Pour plus amples détails, voir la note 14 des États Financiers, intitulée Engagements.)

De plus, basé sur des événements historiques, il est possible que des diamants soient récupérés pendant la phase d'échantillonnage en vrac du programme d'exploration. La vente de ces diamants, qui seront la propriété exclusive de la Société, pourrait générer certains revenus pour couvrir partiellement les coûts du programme d'échantillonnage.

Puisque la Société a déjà payé tous les frais payables avant le début du programme et puisque la majorité des paiements du programme d'échantillonnage ne deviendront dus qu'après la fin du programme, la Société compte financer ses programmes d'exploration par des fonds recueillis soit par des placements privés, des exercices de bon de souscriptions et/ou options, soit par des partenariats stratégiques.

Cette éventualité a été un des motifs pour la prolongation et le changement de prix d'exercice de 14 582 775 bons de souscription en janvier 2009 puisque ceci donnait à la Corporation un accès potentiellement à une source de liquidité lorsque la valeur des actions de la Société sera supérieur à 0,15 \$ l'action.

Modifications aux conventions comptables incluant leur adoption initiale (Année fiscale 2008)

- Le 1er septembre 2007, conformément aux dispositions transitoires applicables, la société a appliqué les recommandations du nouveau chapitre 1506, « Modifications comptables », du Manuel de l'Institut Canadien des Comptables Agréés. Ce nouveau chapitre, entrant en vigueur pour les exercices ouverts à compter du 1er janvier 2007, établit les critères de changement de méthodes comptables ainsi que le traitement comptable et l'information à fournir relative aux changements de méthodes comptables, aux changements d'estimations comptables et aux corrections d'erreurs. De plus, la nouvelle norme exige la communication des nouvelles sources

premières de PCGR publiées mais non encore entrées en vigueur ou non encore adoptées par la société. La nouvelle norme n'a pas d'incidence sur les résultats financiers de la société.

- Le 1er septembre 2007, conformément aux dispositions transitoires applicables, la société a adopté les nouvelles recommandations des chapitres 3855, « Instruments financiers – comptabilisation et évaluation », 1530, « Résultat étendu », 3861, « Instruments financiers – informations à fournir et présentation », et 3251, « Capitaux propres », du Manuel de l'Institut Canadien des Comptables Agréés.
- Les chapitres 3855 et 3861 traitent de la comptabilisation, de l'évaluation, de la présentation et des informations à fournir à l'égard des instruments financiers et des dérivés non financiers dans les états financiers. Les dispositions transitoires de ces chapitres exigent que la société réévalue les actifs et les passifs financiers, le cas échéant, à l'ouverture de son exercice. Tout ajustement de la valeur comptable antérieure est comptabilisé comme ajustement du solde des bénéfices non répartis à l'ouverture de l'exercice d'adoption ou comme ajustement du solde d'ouverture d'un poste distinct du cumul des autres éléments du résultat étendu, le cas échéant. Les états financiers des exercices antérieurs ne sont pas retraités.
- Le chapitre 1530 traite des normes d'information et de la présentation du résultat étendu. Le chapitre 3251 traite des normes de présentation des capitaux propres et des variations des capitaux propres au cours de l'exercice. En vertu des dispositions transitoires de ces chapitres, les états financiers des exercices antérieurs de la société ne sont pas retraités.

L'adoption de ces nouvelles recommandations a eu les effets suivants sur le classement et l'évaluation des instruments financiers de la société, qui étaient antérieurement comptabilisés au coût:

- L'encaisse est classée comme actifs financiers détenus à des fins de transaction.
- Les sommes à recevoir sont classées comme prêts et créances. Ils sont évalués au coût après amortissement, lequel correspond généralement au montant comptabilisé initialement moins toute provision pour créances douteuses.
- Les comptes à payer, frais courus et les dus aux administrateurs sont classés comme autres passifs financiers. Ils sont évalués au coût après amortissement, lequel correspond au montant comptabilisé initialement.

Ces modifications n'ont eu aucun effet sur les états financiers au 31 août 2008.

Modifications aux conventions comptables incluant leur adoption initiale (Année fiscale 2008)

- Le chapitre 1535, « Informations à fournir concernant le capital », établit des normes relatives à l'information à fournir sur le capital de l'entité et la façon dont il est géré afin de permettre aux utilisateurs de ces états financiers d'évaluer les objectifs, politiques et procédures de gestion de son capital.
- Le chapitre 3862, « Instruments financiers - information à fournir », décrit l'information à fournir par les entités relativement à l'importance des instruments financiers par rapport à la situation financière et la performance financière de l'entité ainsi que la nature et l'ampleur des risques

découlant des instruments financiers auxquels l'entité est exposée et la façon dont l'entité gère ces risques. Le chapitre 3863, « Instruments financiers - présentation », établit des normes de présentation pour les instruments financiers et les dérivés non financiers. Ces chapitres complètent les principes de comptabilisation, d'évaluation et de présentation des instruments financiers énoncé dans le chapitre 3855, « Instruments financiers - Évaluation et comptabilisation » et le chapitre 3865 « Couvertures ». Ils viennent remplacer les normes de présentation du chapitre 3861, « Instruments financiers - Information à fournir et présentation ».

- Le chapitre 1400, « Normes générales de présentation des états financiers » exige de la direction qu'elle évalue la capacité de l'entité à poursuivre son exploitation sur une période minimum de 12 mois à compter de la date de clôture, sans toutefois s'y limiter.

Ces nouvelles normes comptables couvrent seulement les informations à fournir et n'ont pas d'incidence sur les résultats financiers de la société

Principales estimations comptables

La préparation des états financiers conformément aux Principes Comptables Généralement Reconnus au Canada nécessite que la direction établisse des estimations et pose des hypothèses qui influencent les montants des éléments d'actif et de passif déclarés, les montants reliés de revenus et de dépenses, la valeur de réalisation des gîtes miniers et des frais d'exploration et de développement reportés, l'évaluation des passifs environnementaux et la présentation du passif éventuel. Les résultats réels peuvent différer des montants estimés.

La note 3, afférente aux états financiers consolidés annuels pour l'exercice le 31 août 2008 et 2007, fournit un résumé détaillé de toutes les principales conventions comptables de la Société et des estimations comptables qui en sont tirées.

Les conventions suivantes sont considérées comme étant les principales conventions comptables car elles font appel à l'utilisation d'importantes estimations comptables :

1) Conversion de devises étrangères :

Les éléments d'actif et de passif monétaires de la Société canadienne et de la filiale de la Société considérée comme un établissement étranger intégré sont convertis au taux de change en vigueur à la date du bilan tandis que les éléments non monétaires sont convertis aux taux de change historiques. Les éléments de l'état des résultats sont convertis aux taux de change moyens en vigueur durant l'exercice à l'exception de l'amortissement qui est converti au taux historique. Les gains ou pertes de change résultant de la conversion sont imputés aux résultats de l'exercice.

2) Régime d'options d'achat d'actions :

Le 1 septembre 2002, la Société a adopté prospectivement les nouvelles normes pour les paiements à base d'actions (Chapitre 3870 du Manuel de l'ICCA, « Rémunérations et autres paiements à base d'actions »). Ce chapitre définit des normes de constatation, de mesure et d'information applicables aux rémunérations à base d'actions versées à des salariés ou à des non-salariés. En vertu de ces nouvelles normes, tous les paiements à base d'actions effectués à des salariés et à des non-salariés doivent être systématiquement constatés dans les états financiers de la Société. Ces normes établissent une méthode de constatation basée sur la juste valeur et encouragent les sociétés à adopter cette méthode de constatation pour leurs régimes

de rémunération des employés à base d'actions. La Société utilise le modèle d'évaluation des options Black-Scholes en vue d'établir la valeur estimative des options attribuées. Le coût est constaté en tant qu'augmentation des charges salariales, des frais reportés ou des honoraires de même qu'à titre d'augmentation du surplus d'apport. Toute contrepartie versée par des salariés lors de l'exercice de ces options d'achat d'actions est portée au crédit du capital actions.

3) Gîtes miniers et frais d'exploration et de développement reportés :

Les coûts reliés à l'acquisition, à l'exploration et au développement de gîtes miniers sont capitalisés par propriété jusqu'au début de la production commerciale. S'il y a lieu, les revenus accessoires générés au cours de la période d'exploration et développement seront comptabilisés en diminution des coûts comptabilisés. Si des réserves de minerai économiquement profitables sont développées, les coûts capitalisés des gîtes miniers concernés sont virés aux immobilisations à titre d'actifs miniers et amortis selon la méthode des unités de production.

S'il est établi que les coûts capitalisés d'acquisition, d'exploration et de développement ne sont pas récupérables selon la durée de vie estimative de la propriété ou si le projet est abandonné ou subit des retards importants, celui-ci est dévalué à sa valeur de réalisation nette.

Le recouvrement des montants indiqués au titre des gîtes miniers et des frais d'exploration et de développement reportés connexes dépend de la découverte de réserves économiquement rentables, de la confirmation des intérêts de la Société dans les titres miniers, de la capacité de la Société d'obtenir le financement nécessaire pour mener à terme la mise en valeur et de la production rentable future ou du produit de la cession de tels biens. Les montants inscrits pour les gîtes miniers et les frais d'exploration et de développement reportés ne représentant pas nécessairement la valeur présente ou future.

Radiation des frais d'exploration reportés

Conformément à sa politique, Afri-Can procède à l'examen de la valeur comptable de ses gîtes miniers et des dépenses connexes au cours du quatrième trimestre de chaque exercice ou lorsque des événements ou des circonstances particulières indiquent que la valeur aux livres de ces biens miniers peut dépasser leur valeur résiduelle. Une moins-value est comptabilisée lorsque la valeur aux livres de tels biens n'est pas recouvrable et dépasse leur juste valeur. Afin de pouvoir procéder à un tel examen, la direction se doit de poser d'importantes hypothèses, lesquelles sont assujetties à divers risques et incertitudes qui pourraient par la suite influencer sur la possibilité prévue de recouvrement de la valeur aux livres des gîtes miniers et dépenses afférentes.

Instrument financier

Les instruments financiers utilisés par la société sont constitués de l'encaisse, des sommes à recevoir, des comptes à payer, des frais courus et les dus aux administrateurs. L'encaisse, les sommes à recevoir et les comptes à payer sont les instruments financiers utilisés pour financier le fonds de roulement et les opérations corporatives de la société.

Au 31 mai 2009, les liquidités de la Société en dollars canadiens et US étaient déposées dans un compte à intérêts auprès de la Banque HSBC du Canada, alors que les liquidités en dollars namibiens, N 40 241 \$ (CAD 5 453 \$), étaient déposées dans un compte à intérêt avec la First National Bank of Namibia.

L'encaisse est classée comme un actif financier détenu à des fins de transaction. Les sommes à recevoir sont classées comme prêts et créances. Ils sont évalués au coût après amortissement, lequel correspond généralement aux montants comptabilisés initialement moins toute provision pour créances douteuses. Les comptes à payer, frais courus et les dus aux administrateurs sont classés comme autres passifs financiers. Ils sont évalués au coût après amortissement, lequel correspond au montant comptabilisé initialement.

La Société mène ses activités à l'échelle internationale et s'expose donc aux fluctuations de change monétaire. La Société n'a présentement pas recours à des instruments financiers pour limiter son exposition à ces fluctuations de change monétaire.

Information sur les actions en circulation

Durant la période de 9 mois terminée, la Société a complété quatre placements privés totalisant 954 100 \$ résultant en l'émission de 11 416 250 nouvelles actions, 5 708 125 bons de souscription et 11 250 bons de courtier. Les actionnaires sont priés de prendre note que, même si la Société a bel et bien reçu 954 100 \$ en contrepartie de la vente de 11 416 250 nouvelles actions, les Normes Comptables Canadiennes Généralement Reconnues nous obligent de ne reconnaître que 700 897 \$ dans le compte de capital alors que le 253 205 \$ restant, représentant la juste valeur comptable des bons de souscriptions est comptabilisée dans le compte surplus d'apport. Finalement, 300 000 actions émises en contrepartie du paiement d'une facture d'honoraires professionnels, aucune option n'a été exercée et aucun bon de souscription n'a été exercé.

Au 31 mai 2009 Afri-Can comptait 158 106 394 (146 367 644 au 31 août 2008) actions émises et en circulation avec une valeur d'émission de 37 562 011 \$ (ou de 0,238 \$ par action de valeur d'émission), 20 544 183 bons de souscription (14 884 808 au 31 août 2008) et 7 735 000 options (7 735 746 au 31 août 2008) en circulation, le nombre d'actions après dilution s'établissant à 186 385 577.

Au 28 juillet 2009 Afri-Can comptait 158 106 394 (146 367 644 au 31 août 2008) actions émises et en circulation avec une valeur d'émission de 37 562 011 \$ (ou de 0,238 \$ par action de valeur d'émission), 20 544 183 bons de souscription (14 884 808 au 31 août 2008) et 7 735 000 options (7 735 746 au 31 août 2008) en circulation, le nombre d'actions après dilution s'établissant à 186 385 577.

Capital actions

Le capital actions autorisé de la Société consiste en un nombre illimité d'actions, dont 158 106 394 étaient en circulation à la date des présentes.

Opérations entre apparentés

La prestation de services juridiques et de services de secrétariat auprès de la Société est assurée par un des administrateurs d'Afri-Can. Pour la période de 9 mois terminée le 31 mai 2009, un montant de 42 207 \$ (39 800 \$ en 2008) d'honoraires juridiques a été comptabilisé en tant qu'honoraires professionnels dans les états consolidés des résultats et du déficit et un montant de 0 \$ (0 \$ en 2008) a été comptabilisé en tant que frais d'émission de capital actions pour ce qui concerne des services juridiques et aux services de secrétariat rendus.

Pour la période de 9 mois terminée le 31 mai 2009, des frais administratifs pour un montant de 97 500 \$ (97 470 \$ en 2008) ont été comptabilisés au poste des salaires, avantages sociaux et honoraires de gestion. Ces frais d'administration ont été facturés par une société contrôlée par un dirigeant et administrateur.

Pour la période de 9 mois terminée le 31 mai 2009, 14 171 \$ de dépenses (26 367 \$ en 2008) ont été récupérés d'une compagnie dirigée par des administrateurs de la société.

Pour la période de 9 mois terminée le 31 mai 2009, un montant de 56 250 \$ (56 250 \$ en 2008) en honoraires au Président du conseil, a été comptabilisé en tant qu'honoraires versés à un administrateur dans le cadre de services de consultation rendus à Afri-Can.

De plus, pour la période de 9 mois terminée le 31 mai 2009, un montant de 11 500 \$ (0 \$ en 2008) en jetons de présence a été comptabilisé en tant qu'honoraires versés à un administrateur dans le cadre de services de consultation rendus à Afri-Can.

Les opérations sont menées dans le cours normal des activités de la Société et sont établies en fonction de leur valeur d'échange, soit le montant de la contrepartie convenue entre les parties visées.

Les montants dus aux administrateurs ne portent pas intérêt et ne comportent pas de modalités précises de remboursement, mais les montants dus aux administrateurs ne sont pas remboursables avant 12 mois de la date de la signature des états financiers de la Société.

Le total de 423 710 \$ dû aux administrateurs (368 985 \$ au 31 août 2008) au 31 mai 2009, se compose de salaires impayés et d'autres frais payables à deux membres de la direction qui sont également des administrateurs et à un autre administrateur de la Société.

Rapport de la direction sur le contrôle interne de l'information financière

Relativement aux ordonnances de dispense émises en novembre 2007 par chacune des autorités en valeurs mobilières à travers du Canada, le Chef de la direction et le Chef de la direction financière de la Société doivent produire une «Attestation de base relative à l'émetteur émergent» relativement à l'information financière présentée dans les documents annuels et intermédiaires y compris les Rapports de gestion.

En comparaison avec le certificat intitulé «Annexe 52-109A2 Attestation des documents annuels et intérimaires», l'«Attestation de base relative à l'émetteur émergent» comprend un «Avis au lecteur» qui déclare que le Chef de la direction et le Chef de la direction financière ne font aucune déclaration concernant l'établissement et le maintien de contrôles et procédures de communication de l'information (CPCI) et du contrôle interne à l'égard de l'information financière (CIIF), au sens du Règlement 52-109.

FACTEURS DE RISQUE

La Société dépend fortement sur l'expertise technique et des affaires de son équipe technique et de sa direction et il y est peu probable que cette dépendance diminue dans le court terme.

Tous les gîtes miniers de la Société détenus en co-entreprise n'en sont qu'au stade d'exploration et n'ont pas de gisements économiques de minéraux connus. Des investissements importants sont nécessaires pour mener à terme les programmes d'exploration et de développement de réserves. En l'absence de flux de trésorerie générés par une exploitation minière, la Société dépend des marchés de capitaux pour financer ses activités d'exploration et de développement. Les conditions de marché et autres événements

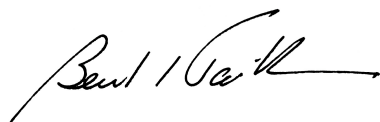
imprévisibles pourraient avoir un impact sur la capacité de la Société à lever les fonds requis à son développement.

Bien que la découverte de diamants puisse offrir un rendement substantiel, peu de propriétés d'exploration évolueront ultimement en une exploitation minière. Des dépenses importantes sont requises pour identifier, confirmer des réserves et construire des infrastructures minières. Il est impossible de confirmer si les programmes d'exploration courants de la Société vont ultimement résulter en une exploitation minière profitable.

Un certain nombre de facteurs détermine la viabilité économique d'un gîte diamantifère. Ceci inclut la taille du gîte, la quantité, la qualité et taille unitaire moyenne en carat des diamants; la proximité du gîte d'infrastructure existante, l'estimation des coûts de développement et des coûts d'opération; les coûts de financement et les flux monétaires du projet; les prix estimés et le marché du diamant et la nature compétitive de l'industrie. D'autres facteurs clés tel que règles gouvernementales incluant celles reliées aux taxes, royautés, utilisation de territoires, l'environnement et l'impact socio-économiques sur les communautés affectées, ont une influence importante.

De plus, même si la Société a pris toutes les mesures pour vérifier qu'elle détient des titres en bonne et due forme pour ses gîtes minéraux, il n'y a pas de garantie que les titres de la Société ne soient sujets à des ententes préalables non enregistrées ou à des entraves réglementaires. La conséquence de ces risques ne peut être mesurée avec précision. Toutefois, une combinaison de certains de ces risques peut avoir un impact sur le développement d'un gîte et peut réduire ou lui enlever sa viabilité économique.

La Société a l'intention de poursuivre l'exploration et le développement de ses propriétés, à la condition que les capitaux soient disponibles, et ce, à des conditions acceptables et en fonction de résultats d'exploration et de faisabilité favorables à de telles activités. La Société entend se financer à même ses ressources financières existantes ou par émission d'actions ou de titres connexes. Toutefois, aucune assurance ne peut être donnée quant à la réalisation de financements additionnels.



Bernard J. Tourillon MBA,
Vice-président exécutif et Chef des services financiers

Montréal, le 28 juillet 2009

États financiers consolidés non-vérifiés de

AFRI-CAN, SOCIÉTÉ DE MINÉRAUX MARINS

Pour le troisième trimestre terminé le 31 mai 2009 et le 31 mai 2008

RESPONSABILITÉ DE LA DIRECTION À L'ÉGARD DE LA PRÉSENTATION DE L'INFORMATION FINANCIÈRE

La responsabilité des états financiers consolidés non-vérifiés d'Afri-Can, Société de minéraux marins, et de toute l'information contenue dans le présent rapport incombe à la direction. Les états financiers consolidés non-vérifiés ont été dressés par la direction conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada et comprennent, le cas échéant, les meilleurs jugements et estimations de la direction. La direction a examiné l'information financière présentée dans le présent rapport et s'est assurée qu'elle concordait avec celle des états financiers consolidés non-vérifiés.

La direction maintient un système de contrôles internes qui lui fournit l'assurance raisonnable que les actifs sont protégés de toute perte ou d'un usage non autorisé et que l'information financière est fiable et disponible en temps opportun.

Le conseil d'administration est chargé de s'assurer que la direction s'acquitte de ses responsabilités en matière de présentation de l'information, d'examiner et d'approuver les états financiers consolidés non-vérifiés. Le conseil assume ces responsabilités principalement par l'entremise de son comité de vérification.

Le comité de vérification est nommé par le conseil d'administration et deux de ses trois membres sont des administrateurs externes. Le comité de vérification rencontre périodiquement la direction ainsi que les vérificateurs afin d'examiner les questions relatives aux contrôles internes, aux résultats de la vérification, aux conventions comptables et aux sujets connexes. Sur recommandation du comité de vérification, le conseil d'administration approuve les états financiers consolidés non-vérifiés.

Le conseil d'administration a approuvé les états financiers consolidés non-vérifiés de la société pour le troisième trimestre terminé le 31 mai 2009 sur les recommandations du comité de vérification.

(s) Pierre Léveillé

Pierre Léveillé
Président et chef de la direction
financière

(s) Bernard J. Tourillon

Bernard J. Tourillon, MBA
V.-p. exécutif et chef de la direction

Montréal, Canada
Le 28 juillet 2009

AFRI-CAN, SOCIÉTÉ DE MINÉRAUX MARINS

États financiers consolidés non-vérifiés

Pour le troisième trimestre terminé le 31 mai 2009

États financiers

Bilans consolidés	1
État consolidé non-vérifié des frais d'exploration et de développement reportés	2
État consolidé non-vérifié des résultats et résultat étendu	3
État consolidé non-vérifié du déficit	4
État consolidé non-vérifié des flux de trésorerie	5
Notes complémentaires	6 - 25

AFRI-CAN, SOCIÉTÉ DE MINÉRAUX MARINS

Bilans consolidés

Aux 31 mai 2009 et 31 août 2008

	31 mai 2009	31 août 2008
	non-vérifié	vérifié
	\$	\$
Actif		
Actif à court terme :		
Encaisse	290 337	300 398
Sommes à recevoir (note 4)	51 493	51 313
Frais payés d'avance	76 566	40 116
	418 396	391 827
Immobilisations (note 5)	10 490	15 170
Gîtes miniers (note 6)	978 621	978 621
Frais d'exploration et de développement reportés (note 7)	5 967 939	5 698 939
	7 375 446	7 084 557
Passif		
Passif à court terme :		
Comptes à payer	63 380	58 991
Frais courus	436 920	425 800
	500 300	484 791
Sommes à payer à des administrateurs (note 8)	423 710	368 985
	924 010	853 776
Capitaux propres		
Capital-actions, options et bons de souscription (note 9)	37 562 011	36 944 206
Surplus d'apport (note 9)	2 255 654	1 643 210
Déficit	(33 366 229)	(32 356 635)
	6 451 436	6 230 781
	7 375 446	7 084 557

Statuts, nature des activités et hypothèse de la continuité d'exploitation (note 1)

Engagements (note 15)

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers consolidés.

Au nom du conseil,

(s) Pierre Léveillé _____, Pierre Léveillé, administrateur

(s) Marcel Drapeau _____, Marcel Drapeau, administrateur

AFRI-CAN, SOCIÉTÉ DE MINÉRAUX MARINS

État consolidé non-vérifié des frais d'exploration et de développement reportés

	Trimestre finissant 31 mai		Neuf-mois finissant 31 mai	
	2009	2008	2009	2008
	\$	\$	\$	\$
Frais d'exploration :				
Projets marins :				
Honoraires de gestion de projet, des géologues et de consultation, impôts et permis	89 113	124 334	265 906	264 373
Frais de déplacement	1 101	2 694	3 094	7 440
Projet terrestre de métaux primaires (Haib) :				
Honoraires de gestion de projet, des géologues et de consultation, impôts et permis	-	26 263	-	76 902
Augmentation des frais reportés	90 214	153 291	269 000	348 715
Solde au début de la période	5 877 725	5 335 431	5 698 939	5 140 007
Solde à la fin de la période	5 967 939	5 488 722	5 967 939	5 488 722

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers consolidés.

AFRI-CAN, SOCIÉTÉ DE MINÉRAUX MARINS

État consolidé non-vérifié des résultats et résultat étendu

	Trimestre finissant mai		Neuf-mois finissant mai	
	2009	2008	2009	2008
	\$	\$	\$	\$
Frais généraux et administratifs:				
Frais de déplacement	22 021	41 752	34 018	101 720
Honoraires professionnels	60 114	50 452	216 380	246 747
Salaires, charges sociales et honoraires de gestion	100 703	92 909	273 069	269 095
Rémunération à base d'actions relatifs à des salaires, charges sociales et honoraires de gestion	92 228	95 760	92 228	113 550
Frais de bureau	24 959	34 428	76 485	97 390
Information aux actionnaires et droits d'inscription	11 636	34 074	33 699	98 462
Relations publiques	47 594	41 148	119 287	96 648
Intérêts	4	12	34	2 689
Frais bancaires	2 526	2 147	7 092	6 167
Amortissement des immobilisations	1 560	904	4 680	2 710
	363 345	393 586	856 972	1 035 178
Autres:				
Perte (gain) de change	(64 956)	6 976	15 795	(24 248)
Revenus nets de placements	(14)	(4 699)	(882)	(29 773)
Frais administratifs recouvrés (note 14)	(3 970)	(8 435)	(14 171)	(26 367)
	(68 940)	(6 158)	742	(80 388)
Perte nette et résultat étendu	294 405	387 428	857 714	954 790
Perte nette par action, de base et diluée	0,00	(0,00)	(0,00)	(0,00)
Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation	151 051 240	145 925 429	151 051 240	145 925 429

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers consolidés.

AFRI-CAN, SOCIÉTÉ DE MINÉRAUX MARINS

État consolidé non-vérifié du déficit

	Trimestre finissant mai		Neuf-mois finissant mai	
	2009 \$	2008 \$	2009 \$	2008 \$
Déficit au début	33 071 824	31 508 709	32 356 635	30 941 347
Perte nette	294 405	387 428	857 714	954 790
Changement de prix et de date d'expiration de bons de souscription (note 9)	-	-	151 880	-
Déficit à la fin	33 366 229	31 896 137	33 366 229	31 896 137

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers consolidés.

AFRI-CAN, SOCIÉTÉ DE MINÉRAUX MARINS

État consolidé non-vérifié des flux de trésorerie

	Trimestre finissant mai		Neuf-mois finissant mai	
	2009	2008	2009	2008
	\$	\$	\$	\$
Flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation :				
Perte nette	(294 405)	(387 428)	(857 714)	(954 790)
Ajustements:				
Amortissement des immobilisations	1 560	904	4 680	2 710
Rémunération à base d'actions	92 228	113 628	92 228	131 418
Perte de change non réalisée (gain de change non réalisé)	(67 080)	520	11 120	(32 320)
Variation des éléments hors-caisse du fonds de roulement:				
Sommes à recevoir	(5 404)	(40 878)	(180)	677 671
Frais payés d'avance	(9 673)	29 139	(36 449)	99 882
Comptes à payer	(57 213)	(52 166)	31 125	(14 833)
Frais courus	-	4 880	-	-
	(339 987)	(331 401)	(755 190)	(90 262)
Flux de trésorerie liés aux activités de financement :				
Diminution des sommes à payer à des administrateurs et à des sociétés contrôlées par des administrateurs	-	-	-	(52 297)
Augmentation (diminution) des sommes à payer à des administrateurs	5 660	3 150	54 725	(64 531)
Émission d'actions ordinaires et d'unités	579 950	88 110	954 100	88 110
Frais d'émission d'actions ordinaires et d'unités	(4 698)	(3 050)	(14 230)	(3 800)
	580 912	88 210	994 595	(32 518)
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement ::				
Frais d'exploration et de développement reportés	(78 939)	(94 616)	(249 466)	(282 545)
Fonds détenus en fidéicommiss liés au projet Haib	-	-	-	175 000
Acquisitions d'immobilisations	-	-	-	(5 461)
	(78 939)	(94 616)	(249 466)	(113 006)
Augmentation (diminution) nette de la trésorerie	161 986	(337 807)	(10 061)	(235 786)
Encaisse au début	128 351	1 076 798	300 398	974 777
Encaisse à la fin	290 337	738 991	290 337	738 991

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers consolidés.

AFRI-CAN, SOCIÉTÉ DE MINÉRAUX MARINS

Notes complémentaires

Pour le troisième trimestre se terminant le 31 mai 2009 et le 31 mai 2008

1. Statuts, nature des activités et hypothèse de la continuité d'exploitation :

La société, constituée selon la Loi canadienne sur les sociétés par actions, est engagée dans l'exploration et le développement de gîtes miniers marins et terrestre, principalement dans le domaine du diamant. La société détient des gîtes miniers au stade d'exploration et de développement en Namibie. La possibilité de recouvrer les montants inscrits au titre des gîtes miniers et des frais d'exploration et de développement reportés connexes repose sur la découverte de réserves économiquement rentables, sur la capacité de la société à obtenir le financement nécessaire afin de réaliser l'exploration et la mise en valeur des gîtes miniers ainsi que leur mise en production, sur un climat politique stable, sur le renouvellement des permis des concessions minières sous-jacentes et/ou sur le produit de la cession de ces gîtes. Selon la direction, la valeur comptable nette des gîtes miniers et des frais d'exploration et de développement reportés, aux 30 novembre 2008 et 2007, représente la meilleure estimation de leur valeur recouvrable nette. Toutefois, cette valeur pourrait être réduite dans l'avenir.

Les états financiers consolidés ci-joints ont été préparés par la direction conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada sur la base de la continuité de l'exploitation. Cela sous-entend que des fonds seront disponibles dans le futur afin de financer l'exploration et le développement continu des activités, les dépenses en immobilisations, la réalisation des actifs et le paiement des passifs dans le cours normal des activités dans un avenir prévisible.

La société dispose actuellement de sources de financement minimales pour respecter les obligations qui peuvent être normalement engagées par des sociétés semblables et elle présente un déficit cumulé de 33 366 229 \$ (32 356 635 \$ au 31 août 2008). Ces éléments soulèvent des doutes significatifs quant à la possibilité de la société de poursuivre ses activités, car cela repose sur sa capacité d'obtenir et de conserver un niveau de financement approprié au moment opportun et de disposer de flux de trésorerie suffisants pour couvrir ses engagements et ses frais. Il n'est présentement pas possible de prévoir le dénouement de ces éléments. Les présents états financiers consolidés ne tiennent pas compte de tout ajustement aux valeurs et au classement des actifs et passifs qui pourrait être nécessaire si la société n'était pas en mesure de poursuivre ses activités.

La société devra périodiquement rechercher des fonds additionnels afin de poursuivre ses activités et, bien qu'elle y soit parvenue dans le passé, rien ne garantit qu'elle pourra y parvenir dans l'avenir.

Bien que la société ait pris des mesures conformes aux normes de l'industrie minière afin de vérifier les titres des gîtes miniers dans lesquels elle détient une participation, conformément aux normes de l'industrie pour les sociétés au stade d'exploration et de développement de ces titres, ces procédures ne garantissent pas les titres de la société. Les titres de propriété peuvent être assujettis à des ententes préalables non enregistrées et au non-respect de dispositions réglementaires.

AFRI-CAN, SOCIÉTÉ DE MINÉRAUX MARINS

Notes complémentaires

Pour le troisième trimestre se terminant le 31 mai 2009 et le 31 mai 2008

2. Modification comptables

Modifications comptables récentes (Fiscal 2008)

Le 1er septembre 2007, conformément aux dispositions transitoires applicables, la société a appliqué les recommandations du nouveau chapitre 1506, « Modifications comptables », du Manuel de l'Institut Canadien des Comptables Agréés. Ce nouveau chapitre, entrant en vigueur pour les exercices ouverts à compter du 1er janvier 2007, établit les critères de changement de méthodes comptables ainsi que le traitement comptable et l'information à fournir relative aux changements de méthodes comptables, aux changements d'estimations comptables et aux corrections d'erreurs. De plus, la nouvelle norme exige la communication des nouvelles sources premières de PCGR publiées mais non encore entrées en vigueur ou non encore adoptées par la société. La nouvelle norme n'a pas d'incidence sur les résultats financiers de la société.

Le 1er septembre 2007, conformément aux dispositions transitoires applicables, la société a adopté les nouvelles recommandations des chapitres 3855, « Instruments financiers – comptabilisation et évaluation », 1530, « Résultat étendu », 3861, « Instruments financiers – informations à fournir et présentation », et 3251, « Capitaux propres », du Manuel de l'Institut Canadien des Comptables Agréés.

Les chapitres 3855 et 3861 traitent de la comptabilisation, de l'évaluation, de la présentation et des informations à fournir à l'égard des instruments financiers incluant des dérivés et des dérivés non financiers dans les états financiers. Les dispositions transitoires de ces chapitres exigent que la société réévalue les actifs et les passifs financiers, le cas échéant, à l'ouverture de son exercice. Tout ajustement de la valeur comptable antérieure est comptabilisé comme ajustement du solde du déficit à l'ouverture de l'exercice d'adoption ou comme ajustement du solde d'ouverture de l'exercice lors de l'adoption initiale, le cas échéant. La société a adopté rétroactivement ces nouveaux chapitres sans retraitement de l'exercice antérieur.

Le chapitre 1530 traite des normes d'information et de la présentation du résultat étendu. Le chapitre 3251 traite des normes de présentation des capitaux propres et des variations des capitaux propres au cours de l'exercice. En vertu des dispositions transitoires de ces chapitres, les états financiers des exercices antérieurs de la société ne sont pas retraités.

L'adoption de ces nouvelles recommandations a eu les effets suivants sur le classement et l'évaluation des instruments financiers de la société, qui étaient antérieurement comptabilisés au coût:

- L'encaisse est classée comme actifs financiers détenus à des fins de transaction.
- Les sommes à recevoir sont classées comme prêts et créances. Ils sont évalués au coût après amortissement, lequel correspond généralement au montant comptabilisé initialement moins toute provision pour créances douteuses.
- Les comptes à payer, frais courus et les dus aux administrateurs sont classés comme autres passifs financiers. Ils sont évalués au coût après amortissement, lequel correspond au montant comptabilisé initialement.

Ces modifications n'ont eu aucun effet sur les états financiers au 31 août 2008.

AFRI-CAN, SOCIÉTÉ DE MINÉRAUX MARINS

Notes complémentaires

Pour le troisième trimestre se terminant le 31 mai 2009 et le 31 mai 2008

2. Modifications comptables (suite)

Modifications comptables récentes (Année fiscale 2009)

Au 1 septembre 2008, certaines nouvelles sources premières de PCGR ont été publiées mais ne sont pas encore entrées en vigueur. La société n'a adopté aucune de ces normes de façon anticipée. Au 1 septembre 2008, la Société a appliqué les nouvelles normes qui auront potentiellement une incidence sur les états financiers de la société se détaillent comme suit :

Informations à fournir concernant le capital

Le chapitre 1535, « Informations à fournir concernant le capital », établit des normes relatives à l'information à fournir sur le capital de l'entité et la façon dont il est géré afin de permettre aux utilisateurs de ces états financiers d'évaluer les objectifs, politiques et procédures de gestion de son capital. Les informations à fournir sont incluses dans la note 11.

Instruments financiers - informations à fournir et présentation

Le chapitre 3862, « Instruments financiers - information à fournir », décrit l'information à fournir par les entités relativement à l'importance des instruments financiers par rapport à la situation financière et la performance financière de l'entité ainsi que la nature et l'ampleur des risques découlant des instruments financiers auxquels l'entité est exposée et la façon dont l'entité gère ces risques. Le chapitre 3863, « Instruments financiers - présentation », établit des normes de présentation pour les instruments financiers et les dérivés non financiers. Ces chapitres complètent les principes de comptabilisation, d'évaluation et de présentation des instruments financiers énoncé dans le chapitre 3855, « Instruments financiers - Évaluation et comptabilisation » et le chapitre 3865 « Couvertures ». Ils viennent remplacer les normes de présentation du chapitre 3861, « Instruments financiers - Information à fournir et présentation ». Les informations à fournir sont incluses dans la note 12.

Normes générales de présentation des états financiers

Le chapitre 1400, « Normes générales de présentation des états financiers » exige de la direction qu'elle évalue la capacité de l'entité à poursuivre son exploitation sur une période minimum de 12 mois à compter de la date de clôture, sans toutefois s'y limiter.

Modifications comptables futures

Normes internationales d'information financière (IFRS)

En février 2008, le conseil des normes comptables du Canada a confirmé la date de basculement des PCGR canadiens aux Normes internationales d'information financière (IRFS). Ainsi, les entreprises canadiennes ayant une obligation publique de rendre des comptes devront adopter les IFRS pour leurs états financiers intermédiaires et annuels des exercices ouverts à compter du 1 janvier 2011. La société passera des PCGR canadiens aux IFRS durant le premier trimestre de l'exercice financier se terminant le 31 août 2012 au moment où elle établira l'information financière tant courante que comparative en se conformant aux IFRS. La compagnie s'attend à ce que cette transition ait une incidence sur les méthodes de comptabilisation, la présentation de l'information

AFRI-CAN, SOCIÉTÉ DE MINÉRAUX MARINS

Notes complémentaires

Pour le troisième trimestre se terminant le 31 mai 2009 et le 31 mai 2008

2. Modifications comptables (suite)

financière et les systèmes d'information. La société évalue actuellement les incidences de ces nouvelles normes sur ses états financiers consolidés.

D'autres nouvelles normes ont été publiées, mais elles ne devraient pas avoir d'impact significatif sur les états financiers consolidés de la société.

3. Principales conventions comptables :

a) Base de présentation:

Les états financiers sont préparés selon la méthode du coût historique, à l'exception de certains instruments financiers qui sont comptabilisés à la juste valeur. Aucune information sur la juste valeur n'est présentée lorsque la valeur comptable correspond à une approximation raisonnable de la juste valeur.

b) Utilisation d'estimations :

La préparation des états financiers conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada nécessite que la direction établisse des estimations et pose des hypothèses qui influent sur les montants des éléments d'actif et de passif, les montants liés aux produits et aux charges, la valeur de réalisation des gîtes miniers et des frais d'exploration et de développement reportés, l'évaluation des frais courus en regard des opérations marines pour les frais de mobilisation et les coûts du carburant tel que décrit dans la note 14, l'évaluation des passifs environnementaux et la présentation du passif éventuel. Ces estimations sont fondées sur la connaissance que la direction possède des événements en cours et sur les mesures que la société pourrait prendre à l'avenir. Les résultats réels peuvent différer de ces estimations.

c) Principes de consolidation :

Les états financiers consolidés comprennent les comptes de la société et de sa filiale en propriété exclusive, Noragem (Pty) Ltd., une société namibienne.

d) Actifs et passifs financiers :

Lors de la comptabilisation initiale, tous les actifs et les passifs financiers sont évalués et comptabilisés à leur juste valeur, à l'exception des actifs et des passifs financiers qui découlent de certaines opérations entre apparentés. Par la suite, les actifs et les passifs financiers sont évalués et comptabilisés comme il est décrit ci-après.

Les actifs financiers détenus à des fins de transaction sont évalués à leur juste valeur et les variations qui en découlent sont comptabilisées aux résultats. Les variations de la juste valeur comptabilisées aux résultats incluent les revenus d'intérêts, les gains ou pertes de change ainsi que les gains ou pertes réalisés et non réalisés, et sont présentées aux postes Revenus nets de placements.

AFRI-CAN, SOCIÉTÉ DE MINÉRAUX MARINS

Notes complémentaires

Pour le troisième trimestre se terminant le 31 mai 2009 et le 31 mai 2008

3. Principales conventions comptables (suite):

Les prêts et créances, et les autres passifs financiers sont évalués au coût après amortissement calculé selon la méthode du taux d'intérêt effectif (incluant toute dépréciation dans le cas des actifs financiers.) Les intérêts calculés selon la méthode du taux d'intérêt effectif sont présentés aux résultats au poste Revenus nets de placement.

e) Immobilisations :

Les immobilisations sont comptabilisées au coût d'acquisition. L'amortissement est calculé en fonction de leur durée de vie estimative selon la méthode de l'amortissement linéaire aux périodes suivantes :

	Périodes
Mobilier et matériel de bureau	5 ans
Matériel informatique	3 et 5 ans

f) Gîtes miniers et frais d'exploration et de développement reportés :

Les coûts liés à l'acquisition, à l'exploration et à la mise en valeur de gîtes miniers sont capitalisés par gîte jusqu'au début de la production commerciale. Le cas échéant, les produits accessoires générés au cours de la période d'exploration et de développement seront comptabilisés en réduction des frais reportés. Si des réserves de minerai économiquement rentables sont mises en valeur, les coûts d'acquisition capitalisés ainsi que les frais d'exploration et de développement du gîte minier en question seront alors reclassés à titre de gisements miniers et seront amortis selon la méthode des unités de production.

S'il est établi que les frais capitalisés d'acquisition, d'exploration et de développement ne sont pas recouvrables sur la durée de vie estimative du gîte minier ou si le projet est abandonné ou subit des délais trop importants, la valeur du gîte minier ainsi que les frais d'exploration et de développement seront réduits à leur valeur de réalisation nette connue.

Le recouvrement des montants comptabilisés au titre des gîtes miniers et des frais d'exploration et de développement reportés connexes est tributaire de la découverte de réserves économiquement rentables, de la confirmation de la participation de la société dans les titres miniers sous-jacents, de la capacité de la société d'obtenir le financement nécessaire pour mener à terme la mise en valeur et de la production rentable future ou du produit de la cession de tels gîtes. Les montants inscrits au titre des gîtes miniers et des frais d'exploration et de développement reportés ne représentent pas nécessairement la valeur réelle ou future.

AFRI-CAN, SOCIÉTÉ DE MINÉRAUX MARINS

Notes complémentaires

Pour le troisième trimestre se terminant le 31 mai 2009 et le 31 mai 2008

3. Principales conventions comptables (suite):

g) Perte nette par action :

La perte nette par action est calculée en divisant la perte nette par le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation au cours de chaque exercice. La méthode du rachat d'actions est utilisée afin de déterminer l'effet dilutif des options d'achat d'actions et des bons de souscription. La perte nette diluée par action est équivalente à la perte par action en raison de l'effet antidilutif des options d'achat d'actions et des bons de souscription décrits à la note 9.

h) Régime de rémunération à base d'actions :

La société comptabilise les options octroyées selon la méthode de la juste valeur établie à l'aide du modèle d'évaluation Black-Scholes afin de constater le coût de la rémunération lors des émissions des options octroyées à des dirigeants, administrateurs, employés et consultants. En conséquence, la rémunération est imputée aux résultats dans les états financiers ou aux frais d'exploration et de développement reportés sur la période d'attribution avec un crédit correspondant au surplus d'apport. Toute contrepartie reçue au moment de l'exercice des options ou de l'achat des actions est portée au compte de capital-actions; le coût de rémunération correspondant est constaté à titre de surplus d'apport.

i) Conversion des devises :

Les éléments monétaires d'actif et de passif libellés en devises de la société canadienne et des établissements étrangers intégrés sont convertis au taux de change en vigueur à la date du bilan, tandis que les autres éléments d'actif et de passif sont convertis au taux de change en vigueur à la date de l'opération. Les produits et les charges libellés en devises sont convertis au taux moyen en vigueur au cours de l'exercice, à l'exception de l'amortissement qui est converti au taux historique. Les gains et les pertes sont inclus dans les résultats de l'exercice.

j) Environnement :

Les activités de la société sont régies par des lois et règlements gouvernementaux en matière de protection de l'environnement. Il est très difficile de déterminer les impacts sur l'environnement en termes de résultat, d'incidence ou de calendrier. À la date des états financiers consolidés et selon les meilleures connaissances de la direction, la société exploite son entreprise en conformité avec les lois et règlements en vigueur. Des coûts de restauration des lieux seront comptabilisés et pris en charge à leur juste valeur dans les états financiers seulement si la société est tenue juridiquement responsable et que les coûts peuvent être raisonnablement estimés. Un montant correspondant sera capitalisé aux actifs miniers et amorti sur sa durée de vie utile.

k) Frais d'émission d'actions et d'unités

Les frais d'émission d'actions et d'unités sont comptabilisés en réduction du capital-actions.

AFRI-CAN, SOCIÉTÉ DE MINÉRAUX MARINS

Notes complémentaires

Pour le troisième trimestre se terminant le 31 mai 2009 et le 31 mai 2008

4. Sommes à recevoir :

	31 mai 2009	31 août 2008
	\$	\$
Taxes à la consommation à recevoir	31 605	26 071
Autres	19 888	25 242
	51 493	51 313

5. Immobilisations :

	31 mai 2009		
	Coût	Amortissement cumulé	Valeur comptable nette
	\$	\$	\$
Mobilier et matériel de bureau	52 563	48 262	4 301
Matériel informatique	66 311	60 122	6 189
	118 874	108 384	10 490

	31 août 2008		
	Coût	Amortissement cumulé	Valeur comptable nette
	\$	\$	\$
Mobilier et matériel de bureau	52 563	46 301	6 262
Matériel informatique	66 311	57 403	8 908
	118 874	103 704	15 170

6. Gîtes miniers :

	Solde au 31 août 2008	Ajouts (ajustements)	Solde au 31 mai 2009
	\$	\$	\$
Namibie – Namibian Gemstones (1)	1	-	1
Namibie – Bloc J Woduna 1 (participation) (2)	896 206	-	896 206
Namibie – projet terrestre de métaux primaires Haib (3)	82 414	-	82 414
	978 621	-	978 621

AFRI-CAN, SOCIÉTÉ DE MINÉRAUX MARINS

Notes complémentaires

Pour le troisième trimestre se terminant le 31 mai 2009 et le 31 mai 2008

6. Gîtes miniers (suite):

	Solde au 31 août 2007	Ajouts (ajustements)	Solde au 31 août 2008
	\$	\$	\$
Namibie – Namibian Gemstones (1)	1	-	1
Namibie – Bloc J Woduna (participation) (2)	896 206	-	896 206
Namibie – projet terrestre de métaux primaires Haib (3)	82 414	-	82 414
	978 621	-	978 621

- (1) Aux 31 mai 2009 et 31 août 2008, la société détient une participation de 60 % dans les concessions diamantifères Namibian Gemstones.
- (2) La participation de la société dans la concession Bloc J Woduna est régie par une entente entre la société et Woduna Mining Holding (PTY) Ltd., une société namibienne. L'entente demeure en vigueur jusqu'à sa renégociation par les deux parties. L'entente stipule que la société est le gestionnaire et l'exploitant désigné des programmes d'exploration et de mise en valeur de la concession. Il est aussi stipulé qu'advenant l'exploitation commerciale du Bloc J Woduna, la société obtiendra le remboursement total de son investissement (coût d'acquisition et frais d'exploration et de développement) avec les intérêts avant que Woduna ne puisse recevoir sa part de 30 % du bénéfice net du projet.
- (3) En 2005, la société a annoncé qu'elle avait signé une entente modifiée avec Deep South Mining (PTY) Ltd. (« Deep South ») concernant l'option pour la société d'acquérir une participation indivise de 70 % dans le gîte de cuivre Haib en Namibie. Plus tard en 2005, la société a annoncé qu'elle avait signé une entente d'option et d'exploitation (« l'entente d'option ») avec Cooper Resources Corporation (« CRC ») selon laquelle CRC acquiert l'option de la société visant la gestion des programmes d'exploration et l'acquisition d'une participation indivise de 70 % dans le projet de cuivre Haib. Le 20 juin 2007, Deep South a informé la société qu'elle considérait que CRC s'était retirée de l'entente d'option parce que CRC n'avait pas versé de dépenses d'exploration dans le projet. Entre le 20 juin 2007 et le 2 juillet 2008, la société n'a pas d'autres engagements envers Deep South et conformément à l'entente d'option, elle a reçu tous les versements et investissements de CRC.

Le 2 juillet 2008, la Société a annoncé qu'elle et Deep South, ont signé une entente d'option et de co-entreprise avec Teck Cominco Namibia Ltd. ("Teck Cominco") selon laquelle Teck Cominco obtient l'option d'acquérir un intérêt indivis de 70% dans le projet de cuivre Haib en Namibie. Le projet comprend une licence exclusive de prospection ("Propriété") détenue par Deep South. Afri-Can met fin à l'entente d'option préalable avec Deep South en considération de certains paiements prévus par l'entente. Selon les termes de l'entente, Teck Cominco aura

AFRI-CAN, SOCIÉTÉ DE MINÉRAUX MARINS

Notes complémentaires

Pour le troisième trimestre se terminant le 31 mai 2009 et le 31 mai 2008

6. Gîtes miniers (suite):

l'option d'acquérir un intérêt indirect de 70% dans la Propriété en encourant des dépenses d'exploration totalisant 2 millions US\$ et en encourant des paiements optionnels non-cumulatifs à Deep South totalisant 700 000 US\$ sur une période de 4 ans. Au moment où Teck Cominco aura acquit son intérêt de 70%, Deep South aura l'option de convertir son intérêt de 30% en une Royauté des Revenus Bruts (NSR) de 2% payable 50% à Deep South et 50% à Afri-Can.; ou de financer le développement de son intérêt de 30%. Dans l'éventualité où Deep South ne financerait pas sa part des dépenses de développement et voyait sa participation diluée à moins de 20%, l'intérêt restant de Deep South sera alors transféré dans une Royauté des Profits Nets (NPI) de 12%, payable 50% à Deep South et 50% à Afri-Can. Dans l'éventualité où Teck Cominco déciderait de transformer la Propriété en une production commerciale, Teck Cominco versera un bonus de production de 1 million US\$, payable 50% à Deep South et 50% à Afri-Can dans les 60 jours de la date de l'achèvement du projet minier.

7. Frais d'exploration et de développement reportés :

	Solde au 31 août 2008	Ajouts	Solde au 31 mai 2009
	\$	\$	\$
Namibie – Bloc J Woduna	5 441 076	269 000	5 710 076
Namibie – Projet terrestre de métaux primaires Haib	257 863	-	257 863
	5 698 939	269 000	5 967 939

	Solde au 31 août 2007	Ajouts	Solde au 31 août 2008
	\$	\$	\$
Namibie – Bloc J Woduna	5 031 719	409 357	5 441 076
Namibie - Projet terrestre de métaux primaires Haib	108 288	149 575	257 863
	5 140 077	558 932	5 698 939

8. Sommes à payer à des administrateurs :

Les sommes à payer à des administrateurs ne portent pas intérêt et ne sont pas remboursables avant 12 mois de la date de la signature des présents états financiers.

AFRI-CAN, SOCIÉTÉ DE MINÉRAUX MARINS

Notes complémentaires

Pour le troisième trimestre se terminant le 31 mai 2009 et le 31 mai 2008

9. Capital-actions, options, bons de souscription et surplus d'apport :

Autorisé :

Nombre illimité d'actions ordinaires, avec droit de vote, sans valeur nominale

Émission :

Au cours des exercices, la société a émis des actions ordinaires comme suit :

	31 mai 2009		31 août 2008	
	Nombre	Montant	Nombre	Montant
		\$		\$
Solde au début	146 367 644	36 944 206	145 558 390	36 812 755
Payé en espèces	11 416 250	700 895	-	-
Émis pour paiement de commission d'un courtier	22 500	1 800	-	-
Émis pour paiement d'honoraires de consultants	300 000	40 000	-	-
Frais d'émission d'actions et d'unités	-	(16 190)	-	(3 800)
Émises en espèces lors de l'exercice d'options	-	-	809 254	88 110
Juste-valeur des bons de souscription émis antérieurement transférés au surplus d'apport	-	(108 700)	-	-
Transférées du surplus d'apport lors de l'exercice des options	-	-	-	47 141
Solde à la fin	158 106 394	37 562 011	146 367 644	36 944 206

Régime de rémunération à base d'actions :

La société offre un régime de rémunération à base d'actions (le « régime ») selon lequel les membres du conseil d'administration peuvent, de temps à autre, attribuer des options permettant à ses salariés, dirigeants, administrateurs, et consultants de la société d'acquérir des actions ordinaires selon des quantités et des prix d'exercice qu'ils ont déterminés et pour une durée maximale de dix ans. Le prix d'exercice est établi à la date d'attribution et les options peuvent être exercées dès qu'elles sont accordées. Le prix d'exercice correspond au cours de l'action à la date à laquelle l'option est accordée.

Le régime stipule que le nombre maximum d'actions ordinaires du capital-actions de la société pouvant être réservé aux fins d'émission dans le cadre du régime doit correspondre à 14 000 000 actions ordinaires (14 000 000 actions ordinaires au 31 août 2008) et le nombre maximal d'actions ordinaires réservées aux fins d'émission à un seul détenteur dans le cadre des options d'achat d'actions ne peut dépasser 5 % des actions ordinaires en circulation à la date d'attribution, et 2 % dans le cas de consultants et de personnes pratiquant des activités de relations publiques.

AFRI-CAN, SOCIÉTÉ DE MINÉRAUX MARINS

Notes complémentaires

Pour le troisième trimestre se terminant le 31 mai 2009 et le 31 mai 2008

9. Capital-actions, options, bons de souscription et surplus d'apport :

Au cours de la période terminée le 31 mai 2009, la société a attribué 2 275 000 options d'achat d'actions (2 885 000 en 2008) à des salariés et à des non-salariés. La juste valeur de ces options à la date de l'octroi a été établie à l'aide du modèle d'évaluation Black et Scholes selon la moyenne pondérée des hypothèses suivantes :

	31 mai 2009	31 août 2008
Taux de rendement des dividendes	Nil %	Nil %
Volatilité prévue	76 %	75 %
Taux d'intérêt sans risque	1,34 %	3,17 %
Durée moyenne prévue des options	2,48 ans	2,85 ans
Juste valeur estimative de chaque option	0,04 \$	0,07 \$

La variation des options d'achat d'actions ordinaires de la société se détaille comme suit :

	31 mai 2009		31 août 2008	
	Nombre d'options	Prix d'exercice moyen pondéré	Nombre d'options	Prix d'exercice moyen pondéré
		\$		\$
Solde au début	7 735 746	0,18	6 195 000	0,18
Attribuées	2,275,000	0,11	2 885 000	0,16
Expirées	(2,275,746)	0,13	(535 000)	0,17
Exercées	-	-	(809 254)	0,11
Solde à la fin	7 735 000	0,18	7 735 746	0,18

Options pouvant être exercées au 31 mai 2009 :

Fourchette des prix d'exercice	Options pouvant être exercées		
	Nombre d'options en cours	Durée moyenne prévue	Prix d'exercice moyen prévu
			\$
0,08 \$ à 0,10 \$	1 825 000	3,81 ans	0,10
0,14 \$ à 0,20 \$	3 160 000	1,70 ans	0,15
0,21 \$ à 0,25 \$	2 750 000	2,79 ans	0,25
	7 735 000	2,59 ans	0,18

AFRI-CAN, SOCIÉTÉ DE MINÉRAUX MARINS

Notes complémentaires

Pour le troisième trimestre se terminant le 31 mai 2009 et le 31 mai 2008

9. Capital-actions, options, bons de souscription et surplus d'apport (suite) :

Bons de souscription :

Au cours de la période finissant le 31 mai 2008, la société a émis 5 708 125 bons de souscription (nil en 2008) dans le cadre de placements privés et a attribué 11 250 bons de souscription de courtier (nil en 2008). La juste valeur des bons de souscription accordés a été établie à l'aide du modèle d'évaluation de Black-Scholes selon les hypothèques prévues suivantes :

	31 mai 2009	31 août 2008
Taux de rendement des dividendes	Nil %	Nil %
Volatilité prévue	77 %	Nil %
Taux d'intérêt sans risque	0,99 %	Nil %
Durée moyenne prévue des bons de souscription	2 ans	Nil ans
Juste valeur estimative de chaque bon de souscription	0,04 \$	Nil \$

La variation des bons de souscription se détaille comme suit :

	31 mai 2009		31 août 2008	
	Nombre de bons de souscription	Prix moyen d'exercice	Nombre de bons de souscription	Prix moyen d'exercice
		\$		\$
Solde au début	14 884 808	0,19	14 976 808	0,19
Émis	5 719 375	0,15	-	-
Expirés	(60 000)	0,18	(92 000)	0,18
Solde à la fin	20 544 183		14 884 808	0,19

Le 14 janvier 2009, la Bourse de Croissance TSX a approuvé la prolongation de la période d'exercice des 4 447 423 bons de souscription expirant le 1 février 2009, des 1 317 019 bons de souscription expirant le 12 juin 2009 et des 8 818 333 bons de souscription expirant le 24 août 2009, jusqu'au 25 février 2010. La Bourse a aussi autorisé que le prix d'exercice des 14 582 775 bons prolongés soit changé pour 0,15 \$ l'action.

Bons de souscription pouvant être exercés au 31 mai 2009 :

Nombre	Prix d'exercice	Échéance
	\$	
242 033	0,20	Août 2009
14 582 775	0,15	Février 2010
1 250 000	0,15	Mars 2011
1 601 875	0,15	Février 2011
2 867 500	0,15	Mai 2011
20 544 183		

AFRI-CAN, SOCIÉTÉ DE MINÉRAUX MARINS

Notes complémentaires

Pour le troisième trimestre se terminant le 31 mai 2009 et le 31 mai 2008

9. Capital-actions, options, bons de souscription et surplus d'apport (suite) :

Au cours de la période terminée le 31 mai 2009, la société a prolongé la date d'échéance de 14 587 775 bons de souscription. La juste valeur à la date de l'extension des bons a été estimée selon le modèle Black-Scholes ainsi que les hypothèses moyennes prévues suivantes :

Au cours de l'année terminée le 31 août 2008, la société a prolongé la date d'échéance de 5 764 442 bons de souscription. La juste valeur à la date de l'extension des bons a été estimée selon le modèle Black-Scholes ainsi que les hypothèses moyennes prévues suivantes :

	31 mai 2009	31 août 2008
Taux de rendement des dividendes	Nil %	Nil %
Volatilité prévue	75 %	74 %
Taux d'intérêt sans risque	1,11 %	3,20 %
Durée moyenne prévue des bons de souscription	1,0 ans	0,68 ans
Prix d'exercice moyen des bons de souscription	0,15 \$	0,18 \$
Juste-valeur estimative de chaque bon de souscription	0,01 \$	0,02 \$

Les changements au surplus d'apport de la société se résument comme suit :

	31 mai 2009	31 août 2008
	\$	\$
Solde au début	1 643 210	1 377 084
Plus : Charge de rémunération à base d'actions liées aux éléments suivants :		
Salaires, charges sociales et honoraires de gestion relatifs aux salariés	92 228	113 550
Relations publiques	-	17 868
Frais d'exploration et de développement reportés	6 270	62 323
Changement au niveau de la date d'échéance de bons de souscription	151 880	119 526
Juste valeur des bons de souscription du placeur de titres	161	-
Bons de souscription émis par l'entremise de l'émission du capital-actions	253 205	-
Bons de souscription émis par une émission antérieure de bons de souscription	108 700	-
Moins : Transfert au capital-actions lors de l'exercice d'options	-	(47 141)
Solde à la fin	2 255 654	1 643 210

AFRI-CAN, SOCIÉTÉ DE MINÉRAUX MARINS

Notes complémentaires

Pour le troisième trimestre se terminant le 31 mai 2009 et le 31 mai 2008

10. État des flux de trésorerie :

Informations supplémentaires relatives aux flux de trésorerie :

	31 mai 2009	31 août 2008
	\$	\$
Montants versés au cours de l'exercice relativement aux éléments suivants :		
Intérêts versés	34	2 689
Éléments sans incidence sur la trésorerie:		
Frais d'exploration et de développement reportés compris dans les comptes à payer	26 532	21 006
Frais d'exploration et de développement reportés financés par l'émission d'options d'achat à des non-salariés	6 270	62 323
Frais relatifs à l'émission de bons de souscription à un courtier	161	-
Actions émises pour paiement de commission à un courtier	1 800	-
Actions émises pour paiement d'honoraires de consultants	40 000	-

11 Informations à fournir sur le capital :

Aussi longtemps que la Société sera au stade d'exploration et développement, la Société ne générera pas de liquidité par ses opérations. La capacité de la Société de satisfaire à ses obligations courantes et de poursuivre son développement est entièrement tributaire de la capacité de la direction d'obtenir les fonds suffisants dans le cadre de placements privés et autres programmes de financement faisant appel à l'émission d'actions.

L'objectif de la Société en matière de gestion du capital consiste à préserver sa capacité de poursuivre son exploitation ainsi que ses programmes d'acquisition et d'exploration de propriétés minières. Elle gère la structure de son capital et y apporte des ajustements en fonction des conditions économiques et des caractéristiques de risque des actifs sous-jacents. Afin de conserver ou de modifier la structure de son capital, la Société peut émettre de nouvelles actions, acquérir ou vendre des propriétés minières pour améliorer la flexibilité et la performance financière.

Le capital de la Société se compose de capitaux propres. Afin de gérer efficacement les besoins en capital, la Société a mis en place une planification rigoureuse et un processus budgétaire pour l'aider à déterminer les fonds requis et s'assurer que la Société a les liquidités suffisantes pour rencontrer les objectifs des opérations et de croissance. La Société n'est pas soumise, en vertu de règles extérieures, à des exigences concernant son capital.

Au 31 mai 2009, les capitaux propres sont de 6 451 436 \$ (6 230 781 \$ au 31 août 2008).

AFRI-CAN, SOCIÉTÉ DE MINÉRAUX MARINS

Notes complémentaires

Pour le troisième trimestre se terminant le 31 mai 2009 et le 31 mai 2008

12. Instruments financiers :

La société considère le risque comme un élément indissociable de son développement et de la diversification de ses activités. La société préconise une gestion active et rigoureuse des risques financiers auxquels elle est exposée. La gestion des risques financiers relève de la responsabilité de la direction de la société.

La société ne conclut pas de contrats visant des instruments financiers, incluant des dérivés financiers, à des fins spéculatives.

Les produits, charges, gains et pertes générés par des actifs ou des passifs financiers enregistrés en résultat net sont les suivants:

	31 mai 2009	31 mai 2008
	(non-vérifié)	(non-vérifié)
	\$	\$
Perte de change (gain)	15 795	(24 248)
Revenus nets d'investissement	(882)	(29 773)

Risque financiers

Les principaux risques financiers auxquels la Société est exposée ainsi que sa politique de risques financiers sont détaillés ci-après:

Risque de crédit

Le risque de crédit fait référence au risque qu'une partie d'un instrument financier manque à l'une ou l'autre de ses obligations et amène de ce fait la société à subir une perte financière; les principaux risques étant liés aux débiteurs de la société. Celle-ci peut également être exposée au risque de crédit en raison de son encaisse, risque qu'elle gère en ne traitant qu'avec des institutions financière de renom. Au 31 mai 2009, les liquidités en fonds Canadien et US de la Société se trouvaient dans un compte à intérêts auprès de la Banque HSCB du Canada. Les liquidités en fonds namibiens se trouvaient dans un compte à intérêts auprès de la First National Bank of Namibia.

Le risque lié aux débiteurs est très minime puisque ceux-ci proviennent principalement des taxes à recevoir du gouvernement ainsi que des dépôts auprès de fournisseurs. Concernant ces derniers, la société gère son risque en s'assurant d'appliquer les dépôts lorsque les services sont rendus.

Risque de liquidité

La gestion du risque de liquidité vise à maintenir un montant suffisant de trésorerie et d'équivalents de trésorerie et à s'assurer que la société dispose de sources de financement sous la forme de financements privés et publics suffisants. La société établie des prévisions budgétaires et de trésorerie afin de s'assurer qu'elle dispose des fonds nécessaires pour rencontrer ses obligations. L'obtention de nouveaux fonds permet à la société de poursuivre ses

AFRI-CAN, SOCIÉTÉ DE MINÉRAUX MARINS

Notes complémentaires

Pour le troisième trimestre se terminant le 31 mai 2009 et le 31 mai 2008

12. Instruments financiers (suite):

activités et malgré le fait qu'elle ait réussi dans le passé, il n'y a aucune garantie de réussite pour l'avenir.

En date du 31 mai 2009, le passif à court terme de 500 300 \$ était composé de comptes fournisseurs de 63 380 \$, comptes qui sont généralement dus durant l'année et d'un frais courus de 436 920 \$ (US 400 000 \$) représentant une somme qui pourrait être due durant l'année.

Le risque relié à la somme à payer à des administrateurs est minime, la Société ayant convenu avec les administrateurs que les sommes ne seraient demandées ni exigées avant 12 mois de la date signature des états financiers.

En date du 31 mai 2009, les liquidités et les sommes à recevoir que possède la société ne sont pas suffisantes pour financer les activités courantes de la société durant les 12 prochains mois. La société va devoir se financer à même des fonds recueillis suite à des levées de fonds propres (soit par des nouveaux placement privés ou par l'exercice de bons de souscription), la direction est confiante qu'elle va être capable de lever les fonds requis pour financer les activités courantes de la Société pour les 12 prochains mois. Les états financiers ne reflètent pas les ajustements qui pourraient s'avérer nécessaires si la société était dans l'impossibilité de sécuriser les injections de fonds permettant la continuation de ces activités. Les investisseurs sont avisés que si de tel changements étaient requis, ces ajustements pourraient être matériels.

Risque de taux d'intérêt

La Société n'a présentement aucun emprunt, les autres actifs et passifs financiers de la Société ne présentent aucun risque de taux d'intérêt étant donné qu'ils ne portent pas intérêt. La Société n'utilise pas de dérivés financiers pour réduire son exposition au risque de taux d'intérêt.

Risque de Change

La société est exposée au risque de change en raison des comptes fournisseurs et charges à payer libellés en devises. En date du 31 mai 2009, une variation à la hausse ou à la baisse des devises étrangères comparativement au dollar canadien aurait un impact significatif sur la perte nette de la société.

La société ne conclut pas de contrats visant à couvrir le risque de change auquel elle est exposée.

Les devises et montants recevables en devises se détaillent comme suit :

	31 mai 2009		31 août 2008	
	Devises	(non-vérifié) CDA \$	Devises	(vérifié) CDA \$
Dollars namubiens	40 241	5 453	436 101	59 452
Livres britanniques	332	587	-	-
Dollars américains	26 595	29 049	4 488	4 777

AFRI-CAN, SOCIÉTÉ DE MINÉRAUX MARINS

Notes complémentaires

Pour le troisième trimestre se terminant le 31 mai 2009 et le 31 mai 2008

12. Instruments financiers (suite):

Les comptes à payer et frais courus en devises se détaillent comme suit :

	31 mai 2009		31 août 2008	
	Devises	(non-vérifié) CDA \$	Devises	(vérifié) CDA \$
Dollars namubiens	51 914	7 035	4 899	668
Dollars américains	418 757	457 408	407 233	436 554

Étude de sensibilité de la variation du taux de change

Tous les autres variables restant égal, en date du 31 mai 2009, une variation du taux de changes USD/CAD aurait l'impact suivant sur la perte nette de la Société :

Table #1: Étude de sensibilité pour le frais courus de US 400 000 \$

Fx Rate:	0.90	1.00	1.10	1.25	1.35
Frais Courus US 400 000 \$	\$ 360,000	\$ 400,000	\$ 440,000	\$ 500,000	\$ 540,000
Impact sur les pertes nettes	- \$ 40,000	\$ 0	+ \$ 40,000	+ \$ 100,000	+ \$ 140,000

Tous les autres variables restant égal, en date du 31 mai 2009, une variation du taux de 10% du taux de changes NAD/CAD aurait un l'impact de 704 \$ sur les pertes nette de la Société.

Juste valeur des instruments financier

La juste valeur et la valeur comptable des instruments financiers se détaillent comme suit :

	31 mai 2009		31 août 2008	
	Valeur comptable \$	(non-vérifié) Juste valeur \$	Valeur comptable \$	(vérifié) Juste valeur \$
Actifs financiers détenus à des fins de transaction				
Encaisse	290 337	290 337	300 398	300 398
Dus et débiteurs				
Débiteurs	51 493	51 493	51 313	51 313
Montants dus à des administrateurs	423 710	423 710	368 985	368 985
Passifs financiers				
Comptes à payer	63 380	63 380	58 991	58 991
Frais courus	436 920	436 920	425 800	425 800

AFRI-CAN, SOCIÉTÉ DE MINÉRAUX MARINS

Notes complémentaires

Pour le troisième trimestre se terminant le 31 mai 2009 et le 31 mai 2008

12. Instruments financiers (suite):

Les méthodes et hypothèses suivantes ont été utilisées pour déterminer la juste valeur estimative de chaque catégorie d'instruments financiers:

Débiteurs, comptes à payer et frais courus

- La juste valeur des débiteurs et des comptes à payer est comparable à leur valeur comptable en raison des courtes échéances;

Sommes à payer à des administrateurs

- La juste valeur des sommes à payer à des administrateurs n'a pas été déterminée étant donné que des contraintes de temps et d'argent ne permettent pas de le faire avec suffisamment de fiabilité, notamment parce que les sommes à payer ne sont pas négociées sur un marché public.

13. Opérations entre apparentés :

La société a effectué les opérations suivantes avec des administrateurs ou des sociétés dont les administrateurs, les dirigeants et les actionnaires sont également administrateurs et dirigeants de la société :

Période terminée le 31 mai,	2009	2008
	\$	\$
Honoraires de gestion d'un dirigeant	97 500	97 490
Honoraires professionnels d'administrateurs	109 957	96 050
Frais administratifs recouverts auprès d'une société gérée par un dirigeant de la société	(14 171)	(26 367)

Ces opérations ont été conclues dans le cours normal des activités de la société et sont mesurées à la valeur d'échange, soit le montant convenu entre les parties concernées.

14. Engagements :

En vertu de l'entente conclue avec Ototinana Regional Marine Mineral Exploration (Pty) Ltd. (« ORMME »), la société s'est engagée à investir au moins 5 % de ses frais d'exploration dans des programmes d'emploi et de formation de différents secteurs de l'économie relatifs à ses entreprises minières. De plus, lorsque la production commerciale débutera, la société s'est engagée à verser une subvention spéciale de bon gré de 1 % sur les ventes brutes générées par l'exploitation de ses gîtes miniers diamantifères marins namubiens.

Activités marines :

À la suite d'une ratification le 23 février 2006 par ses actionnaires, la société et International Mining and Dredging Holding Ltd. (« IMD ») sont liées par une entente dans le cadre de laquelle la

AFRI-CAN, SOCIÉTÉ DE MINÉRAUX MARINS

Notes complémentaires

Pour le troisième trimestre se terminant le 31 mai 2009 et le 31 mai 2008

14. Engagements (suite):

société affrètera un navire d'IMD afin d'effectuer un programme d'arpentage et d'échantillonnage (le « programme ») dans la concession Bloc J Woduna.

Le coût prévu du programme complet d'arpentage et d'échantillonnage est évalué à environ 2,5 M\$ US. La société paiera les frais de consommation de carburant à la fin de chaque mois d'utilisation du navire. Lorsque le programme sera terminé, le solde restant, après le paiement des frais relatifs aux installations de chantier et au carburant, devrait se situer à près de 1,8 M\$ US.

Dès que le programme d'échantillonnage sera terminé, IMD aura le choix de demander un versement en espèces, estimé à 1,8 M\$ US, ou de sélectionner l'une des options suivantes :

Option 1

IMD aura l'option de convertir le solde restant, majoré d'une valeur de 40 % dudit solde, en actions de la société à un prix équivalant au cours des actions de la société le même jour qu'elle aura fait son choix d'option de rémunération. IMD aura également le droit de nommer un administrateur au conseil d'administration de la société. Le montant à verser en actions en vertu de l'option 1 est évalué à environ 2,5 M\$ US.

Option 2

IMD aura l'option de convertir le solde restant, majoré d'une valeur de 40 % dudit solde, en un investissement dans une nouvelle société namibienne (Newco) qui doit être constituée et qui détiendra une participation de 70 % dans le Bloc J Woduna, participation actuellement détenue par la société. IMD détiendra 51 % de Newco et la société, 49 %.

En vertu de l'option 2, la participation dans le Bloc J Woduna serait répartie comme suit : IMD, 35,7 %; la société, 34,3 % et Woduna Mining Holding (PTY) Ltd., 30 %. Selon les modalités de l'option 2, les participations de la société dans les autres concessions en Namibie ne seraient pas modifiées et demeureraient les mêmes.

Option 3

IMD aura l'option de convertir le solde restant, majoré d'une valeur de 40 % dudit solde, en une participation directe de 51 % dans le Bloc J Woduna. Si IMD choisit l'option 3, la société pourra choisir de payer le solde restant à IMD en espèces, à l'exclusion de la valeur ajoutée de 40 % décrite aux options 1 et 2 précédentes. La société sera tenue d'effectuer le versement dans les 30 jours suivant la signification de l'avis relativement à l'option choisie par IMD, mais pas avant 30 jours suivant la finalisation du travail de prospection.

Si la société exerce son option de verser le solde restant en espèces, les participations dans le Bloc J Woduna demeureront les mêmes, soit la société, 70 % et Woduna Mining Holding (PTY) Ltd., 30 %. Si la société n'exerce pas son option de verser le solde restant en espèces, la participation dans le Bloc J Woduna se détaillera comme suit : IMD, 51 %, Woduna Mining Holding (PTY) Ltd., 30 % et la société, 19 %. Les participations de la société dans les autres concessions en Namibie ne seraient pas modifiées et demeureraient les mêmes.

AFRI-CAN, SOCIÉTÉ DE MINÉRAUX MARINS

Notes complémentaires

Pour le troisième trimestre se terminant le 31 mai 2009 et le 31 mai 2008

14. Engagements (suite):

L'entente avec IMD comprend une clause d'annulation qui stipule que la société peut annuler l'entente en tout temps avant l'installation du chantier en contrepartie de frais d'annulation de 250 000 \$ US et en tout temps après l'installation du chantier en contrepartie de 250 000 \$ US en plus des frais d'utilisation journaliers du navire en fonction du nombre de jours pendant lesquels le navire aura été mobilisé pour le programme d'échantillonnage.

L'entente existante entre la société et Woduna Mining Holding (PTY) Ltd. demeurera en vigueur, sauf si elle est renégociée par les partis en cause. L'entente stipule que la société est l'exploitant et le gestionnaire des programmes d'exploration et de mise en valeur de la concession Bloc J Woduna. Elle stipule également que si le Bloc J Woduna devient un bail minier commercial, la société et, le cas échéant, IMD devront obtenir le remboursement de leur investissement complet plus intérêts avant que Woduna ne puisse recevoir sa part de 30 % du bénéfice net. En date du 31 août 2008, l'investissement en matière d'exploration et de mise en valeur de la société dans le Bloc J Woduna s'élevait à 5,4 M\$.

Relations avec les investisseurs

La société a retenu les services du cabinet Relations Publiques PaRadox afin d'accroître sa visibilité au sein de la communauté financière au Canada. Au cours de 2009, la société a renouvelé l'entente pour une durée de douze mois. L'entente peut être annulée par l'une ou l'autre des parties sur réception d'un avis de 30 jours, et chaque partie peut annuler l'entente en donnant un avis de 30 jours. PaRadox touche des honoraires mensuels de 5 000 \$ et, en mai 2009, la société lui a octroyé 450 000 options à un prix d'exercice de 0,14 \$ par action, et ayant une date d'expiration du 20 mars 2010.

Baux

La société loue des locaux commerciaux en vertu de contrats de location-exploitation à long terme. Les versements minimums pour les prochains exercices s'établissent comme suit :

	\$
2009	9 092
2010	18 479
2011	6 209
	<hr/> 33 780 <hr/>